

Quels défis pour les Sorgues en 2030 ?



La Sorgue est notre trésor

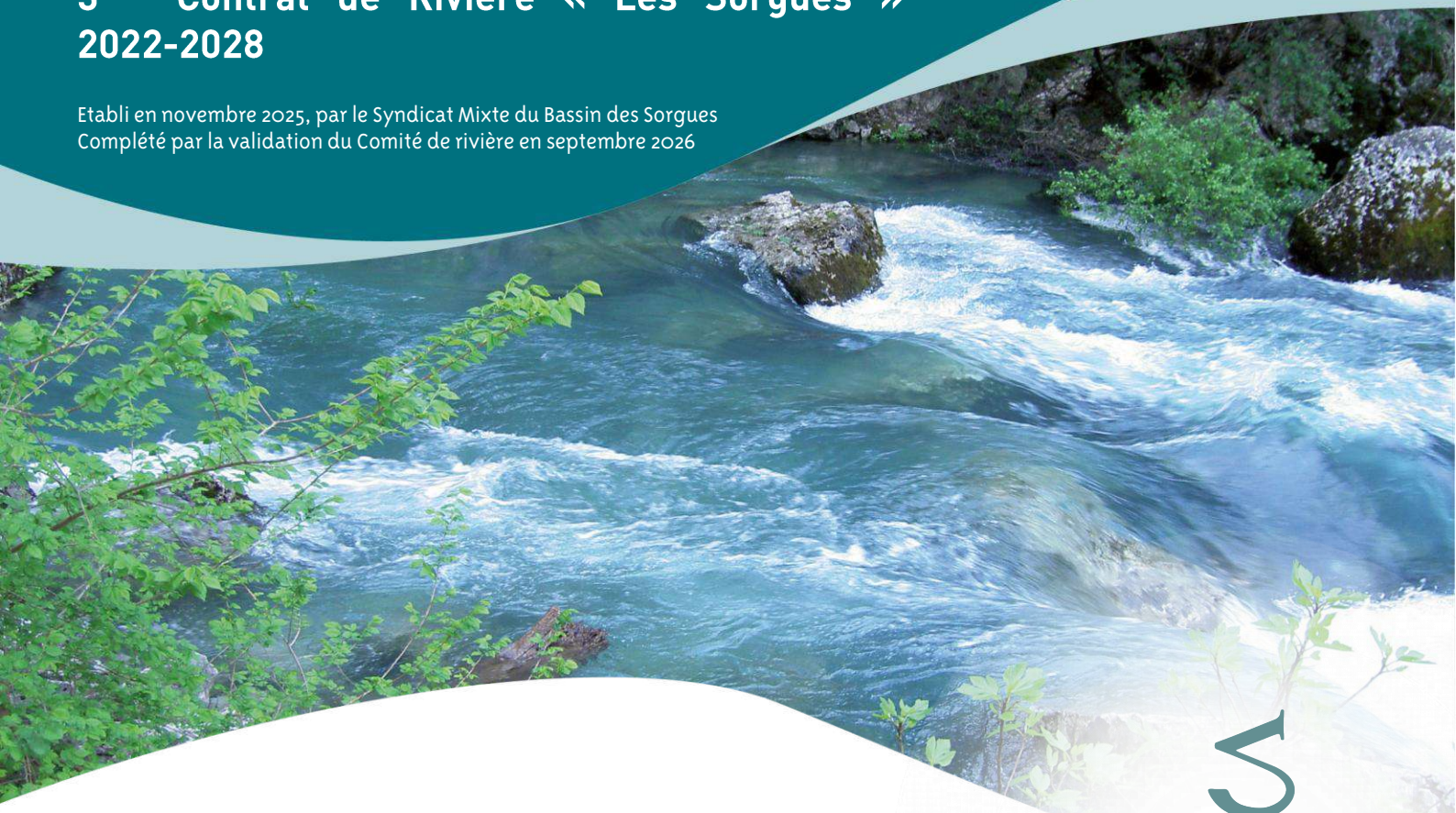
Protégeons-la

Partageons-la

Bilan à mi-parcours

3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »
2022-2028

Etabli en novembre 2025, par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
Complété par la validation du Comité de rivière en septembre 2026



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Réalisé avec le concours financier de



Pourquoi un bilan à mi-parcours ?

Le 3^{ème} Contrat de rivière « Les Sorgues » est mis en œuvre sur la période 2022-2028. Il a été conçu en 2 phases :

- Phase 1, de mi-2022 à fin 2025 → Intégration des actions déjà suffisamment avancées pour une mise en œuvre rapide.
- Phase 2, de 2026 à 2028 → Intégration des perspectives d'actions nécessitant d'être affinée, ou devant être menées dans la continuité des actions de la phase 1.

Le présent bilan à mi-parcours dresse un état d'avancement de la phase 1. Il permet de mieux appréhender la pertinence des actions inscrites en phase 2, afin de les ajuster au besoin et de les compléter.

Dans la perspective de renforcer l'intégration du changement climatique et ses impacts sur les ressources en eau, milieux aquatiques et usages, il importait de prendre en compte pour cette phase 2 les enjeux issus du [Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatiques \(PBACC\)](#) établi pour la période 2024-2030 sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- 6 principes stratégiques généraux (*consommer moins d'eau ; préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels ; s'appuyer sur les services rendus par les sols ; établir des stratégies locales concertées ; planifier les solutions de demain ; intégrer le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique*) ;
- des enjeux locaux sur lesquels il est pertinent d'agir en priorité pour réduire la sensibilité des territoires :

Bassin versant : DU_11_03 - La Sorgue

	Degré de vulnérabilité	Degré de sensibilité	Défi	Cible
Baisse de la disponibilité en eau	3	5	9	non
Perte de biodiversité aquatique	4	3	-	-
Perte de biodiversité humide	3	4	15	non
Assèchement des sols	4	5	19 & 20	oui
Détérioration de la qualité d'eau	3	1	23	non
Risques naturels liés à l'eau	2	-	24	non

- deux défis locaux cibles auxquels répondre, qui sont
 - Défi 19 → Accompagner des filières agricoles locales, dans la mise en place de pratiques agronomiques visant la rétention en eau dans les sols et la réduction de la consommation en eau.
 - Défi 20 → Multiplier les surfaces désimperméabilisées pour infiltrer les eaux pluviales à la source.

Les maîtres d'ouvrages de la plaine des Sorgues ont été invités en novembre 2025 à faire part au SMBS des actions pouvant être inscrites en phase 2 du Contrat de rivière (2026-2028),

- pour répondre aux enjeux locaux et orientations locales définies dans le Contrat de rivière,
- et aux deux défis locaux cibles du PBACC.

En septembre 2026, au regard de l'intérêt de faire émerger plus d'actions répondants aux enjeux du PBACC, le Comité de rivière a décidé de clore le 3^{ème} Contrat de rivière « Les Sorgues » à l'issue de sa phase 1, pour lancer l'élaboration d'un 4^{ème} Contrat de rivière « Eau et Climat » à mettre en œuvre de 2028 à 2030.

Table des matières

I.	Rappels synthétiques sur le Contrat de rivière	5
II.	Fonctionnement de la procédure	9
II.1	Le Comité de rivière	9
II.2	L'animation du Contrat de rivière	9
III.	Bilan des actions menées en phase 1	11
III.1	Défi « Développement socio-économique et environnemental »	11
III.1.1	Bilan des actions menées	11
III.1.2	Bilan financier associé	24
III.1.3	Indicateurs d'avancement	24
III.1.3.1	Documents cadres de l'aménagement du territoire	24
III.1.3.2	Acquisitions foncières	25
III.1.3.3	Fréquentation des milieux aquatiques	26
III.1.3.4	Manifestations et interventions pédagogiques menées sur le terrain	26
III.1.3.5	Outils de communication développés et utilisés	27
III.2	Défi « Milieux aquatiques »	29
III.2.1	Bilan des actions menées	29
III.2.2	Bilan financier associé	38
III.2.3	Indicateurs d'avancement	38
III.2.3.1	Etudes menées	38
III.2.3.2	Gestion de la ripisylve	39
III.2.3.3	Libre circulation piscicole	39
III.3	Défi « Qualité de l'eau »	41
III.3.1	Bilan des actions menées	41
III.3.2	Bilan financier associé	50
III.3.3	Indicateurs d'avancement	51
III.3.3.1	Suivi de la qualité des eaux	51
III.3.3.2	Interception des déchets	52
III.3.3.3	Taux de dépollution de l'assainissement collectif	52
III.3.3.4	Taux de conformité à la directive ERU	53
III.4	Défi « Ressources en eaux »	54
III.4.1	Bilan des actions menées	54
III.4.2	Bilan financier associé	61
III.4.3	Indicateurs d'avancement	61
III.4.3.1	Etudes menées à visée d'amélioration des connaissances	61

III.4.3.2	Etudes menées en vue de mettre en place des projets	63
III.5	Défi « Inondations »	64
III.5.1	Bilan des actions menées	64
III.5.2	Bilan financier associé	69
III.5.3	Indicateurs d'avancement	69
III.5.3.1	Mise en place d'un PAPI	69
III.5.3.2	Régulation des ragondins	69
III.5.3.3	Outils de communication développés et utilisés	70
IV.	Conclusion	Erreur ! Signet non défini.

I. Rappels synthétiques sur le Contrat de rivière

Dans la continuité des deux premiers Contrat de rivière « Les Sorgues » (2004-2008 et 2010-2015) et au regard du bilan détaillé du 2^{ème} Contrat de rivière réalisé en 2016 et 2017, les acteurs locaux, réunis au sein du Comité de rivière, ont décidé à l'unanimité d'élaborer un 3^{ème} Contrat de rivière.

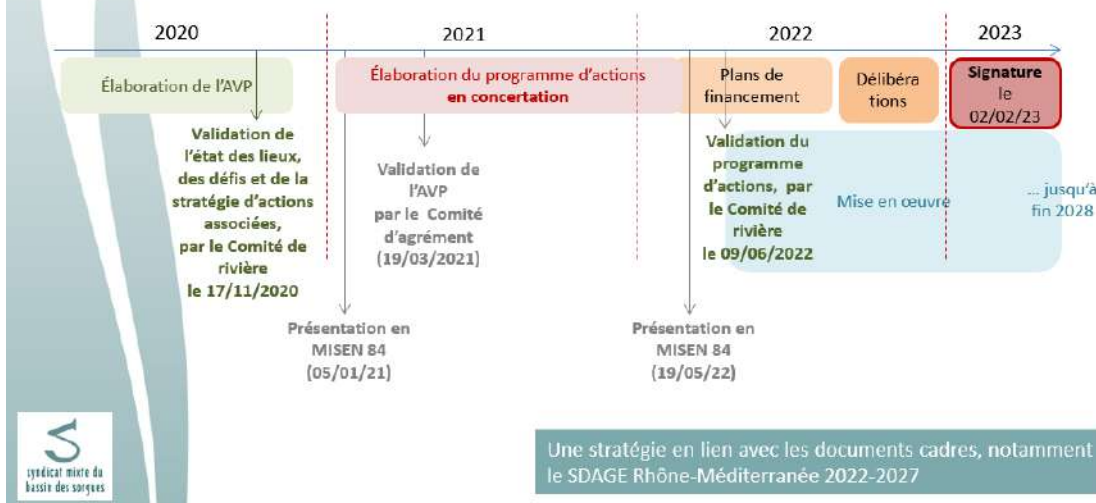
Cette démarche rassemble les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, pour œuvrer ENSEMBLE et répondre aux défis identifiés. Le Contrat de rivière dresse un état des lieux partagé qui permet d'identifier les défis principaux du territoire. Il référence des actions qui seront mises en œuvre de mi-2022 à fin 2028 par plusieurs maîtres d'ouvrage, pour répondre à ces défis.

Ces actions sont proposées par les maîtres d'ouvrage du territoire qui souhaitent s'impliquer en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, des ressources en eaux, de l'aménagement du territoire, du cadre de vie... et bénéficier des atouts qu'apporte la démarche Contrat de rivière :



Une démarche commune construite sur plusieurs années

Un Contrat de rivière fédérateur des acteurs locaux,
pour poursuivre *ensemble* les efforts menés



Un Contrat de rivière qui se veut opérationnel

Un contrat qui intègre les objectifs des documents cadres.

Participe aux objectifs du SDAGE RM, du PDM et de la SLGRI

Un contrat en **synergie** avec les autres démarches locales

(Natura 2000, projet de PAPI, contrats de milieux des affluents et confluent, lien avec l'aménagement du territoire...).

Synergie avec les autres démarches

Un contrat en **lien et en complémentarité** avec les gestionnaires des affluents, confluent et les Parcs Naturels Régionaux œuvrant sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse.

Liens avec les gestionnaires voisins

Un Contrat de rivière qui se veut opérationnel

Une **mise en œuvre** concrète de mi-2022 à fin 2028, soit **sur 6,5 ans**.

Mise en œuvre
de
mi-2022 à
fin 2028
(6,5 ans)

Un **contrat en 2 phases**, pour permettre d'affiner lors de la 1^{ère} phase les actions opérationnelles pour la 2^{ème} phase.

2 phases avec
un bilan à mi-
parcours fin
2025

Par **34 maîtres d'ouvrage** volontaires et impliqués.

34 maîtres
d'ouvrage
impliqués



Un Contrat de rivière qui se veut opérationnel

Pour répondre à **5 grands défis** prioritaires.



5 grands défis
identifiés
comme
prioritaires

153 projets rassemblés en 42 fiches actions.

153 projets
d'actions
inscris, en
faveur des
grands défis

Pour un total estimatif de prêt de **28,2 millions d'euros de dépenses** :

- **19 805,7 k€ en 1^{ère} phase** (dont près de 14 000 k€ liés à l'assainissement)
- **8 379,5 k€ en 2^{ème} phase**

Prêt de
28,2 millions
d'euros
prévisionnels
de dépenses





Les 5 grands défis prioritaires de ce Contrat de rivière :

Défi Développement socio-économique et environnemental

Concilier les usages entre eux et avec le milieu naturel

Mieux maîtriser l'urbanisation pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en permettant le développement socio-économique du territoire

Intensifier la sensibilisation auprès des habitants du territoire / Agir sur les changements comportementaux

Défi milieux aquatiques

Continuer à préserver les milieux aquatiques des Sorgues et leur biodiversité, tout en permettant leur valorisation et la poursuite des activités économiques

Défi qualité de l'eau

Maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux pour préserver les richesses écologiques des Sorgues et garantir la satisfaction des usages

Défi ressources en eau

Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau pour garantir les usages et le bon fonctionnement des milieux

Défi risques inondations

Mieux connaître les risques inondations et leurs conséquences pour mieux vivre avec

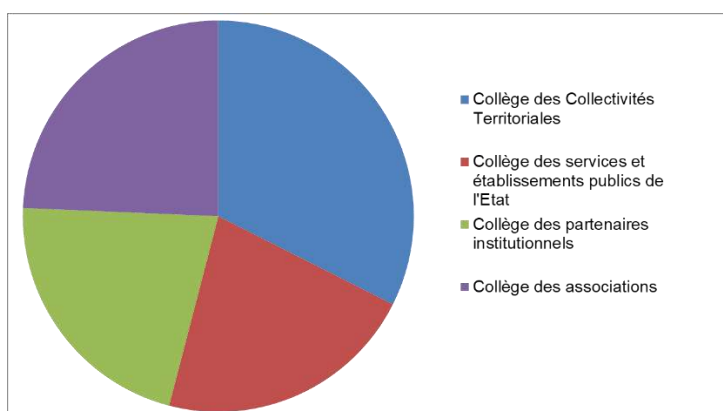
Télécharger le Contrat de rivière « Les Sorgues » sur <https://www.lasorgue.fr>
(Les enjeux et actions > Animer > Contrats de rivière)

TOME 1	Diagnostic & stratégie <i>Construit en concertation avec les acteurs du territoire</i>
TOME 2	Programme d'actions <i>Les actions proposées par 34 maîtres d'ouvrage, pour répondre à la stratégie d'action du Contrat de rivière, présentées sous forme de « fiches actions »</i>
TOME 3	Document contractuel <i>Les engagements des différentes parties prenantes du Contrat de rivière</i>

II. Fonctionnement de la procédure

II.1 Le Comité de rivière

La composition du Comité de rivière a été définie par arrêté préfectoral du 24 juin 2019. Il rassemble 37 structures représentant les acteurs du territoire concernés par la rivière Sorgue : collectivités territoriales (*syndicats de rivière, intercommunalités, conseils régional et départemental, parcs naturels régionaux*), services et établissements publics de l'Etat (*Préfecture, DREAL, Agence de l'eau, OFB, DDT, ARS, DDCS*), partenaires institutionnels (*fédération de pêche et protection du milieu aquatique, fédération de canoë-kayak et sports de pagaie, chambres consulaires, comité départemental du tourisme, comité local de la Sorgue amont, ASCO des canaux de L'Isle et de Carpentras*) et associations (*œuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la défense des riverains*).



Son Président, M. Guy MOUREAU, est le Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, Vice-président du Grand Avignon et Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

II.2 L'animation du Contrat de rivière

Depuis l'élaboration du 1^{ère} Contrat de rivière (2002), le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues assure l'animation des Contrats de rivière « Les Sorgues » : élaborations des contrats, suivis des mises en œuvre et élaborations des bilans.

En phase de mise en œuvre de ce 3^{ème} Contrat de rivière, il apporte son expertise aux maîtres d'ouvrage qui le souhaitent, et rassemble chaque année, pour faire le point sur les actions menées et les perspectives pour l'année suivante, les membres du Comité de rivière, ainsi que les maîtres d'ouvrage non désignés comme membres du Comité de rivière par l'arrêté préfectoral (*communes de la plaine des Sorgues, syndicat d'eau potable Rhône-Ventoux, entreprise Rousselot, Université d'Avignon*).

Les taux de participation à ces réunions sont conséquents, et les échanges fructueux.

Réunion du Comité de rivière	Nombre de participants	Objet (compte-rendu disponible sur demande)
6 juin 2024	24 présents & 12 excusés	Bilan des actions mises en œuvre sur la période mi-2022 à fin 2023 Perspectives 2024

Réunion du Comité de rivière	Nombre de participants	Objet (compte-rendu disponible sur demande)
3 juillet 2025	26 présents & 7 excusés	Bilan des actions mises en œuvre sur la période 2024 Perspectives 2025 Perspectives pour la phase 2



Réunion du Comité de rivière et maîtres d'ouvrage, à Entraigues-sur-la-Sorgue, le 06/06/2024

III. Bilan des actions menées en phase 1

La phase 1 du Contrat de rivière concerne la période allant de mi-2022 à fin 2025.

III.1 Défi « Développement socio-économique et environnemental »

Rappel des orientations locales définies pour le défi transversal Développement socio-économique et environnemental :

Développement socio-économique et environnement	Mieux maîtriser l'urbanisation pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en permettant le développement socio-économique du territoire	Limitier l'extension urbaine	D&S-OL1
		Se positionner "avec" et non contre l'urbanisation	D&S-OL2
	Concilier les usages entre eux pour préserver les atouts du territoire notamment les milieux aquatiques et leurs abords	Organiser / Structurer les activités et les usages	D&S-OL3
		Renforcer la pédagogie sur le terrain	D&S-OL4
	Intensifier la sensibilisation auprès des habitants du territoire / Agir sur les changements comportementaux, pour favoriser l'appropriation des Sorgues et les amener à devenir des écocitoyens	Changer les regards et les pratiques des habitants et les faire agir avec de nouvelles méthodes de communication "engageantes"	D&S-OL5
		Responsabiliser les habitants et notamment les riverains à être acteurs et ne pas tout attendre des gestionnaires des Sorgues (SMBS et collectivités...)	D&S-OL6

III.1.1 Bilan des actions menées

Initialement, ce défi transversal comportait 14 fiches actions regroupant 55 actions, dont 44 à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2) et 11 actions prévues en phase 2.

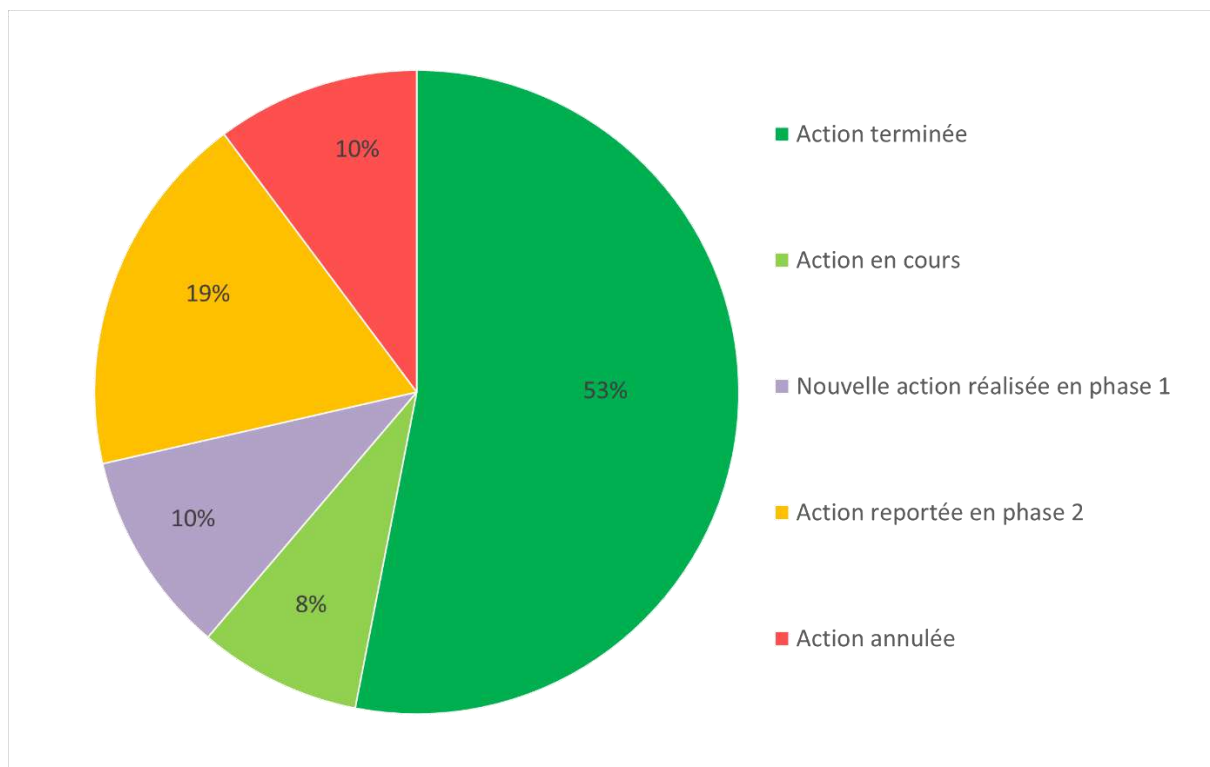
Le Comité de rivière a validé, au cours de la phase 1, l'ajout de 5 actions :

- 1 nouvelle action dans la fiche DS_6 « Comm' jeunes générations »,
- 1 nouvelle action dans la fiche action DS_11 « Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues »,
- 1 nouvelle action dans la fiche action DS_12 « Mutualiser les données disponibles »,
- 2 nouvelles actions dans une 15^{ème} et nouvelle fiche actions DS_15 « Impliquer les habitants dans la gestion des enjeux des Sorgues ».

Ces 5 actions ont été mises en œuvre dès la phase 1 et nécessitent d'être poursuivies en phase 2.

A l'issue de la phase 1, le bilan est le suivant :

- 26 actions réalisées,
- 4 actions engagées et à poursuivre en phase 2,
- 5 actions ajoutées avec mise en œuvre dès la phase 1,
- 9 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 5 actions annulées (ou reportées à après 2028),
- **Soit un total de 49 actions concernées par la phase 1, dont 71 % ont été réalisées ou engagées.**



Avancement de la mise en œuvre des actions prévues en phase 1, à mi-parcours du Contrat de rivière, pour le défi transversal

Une grande partie des actions est mise en œuvre annuellement, sur du long terme. Ces actions restent ainsi d'actualité en phase 2.

Le bilan des actions mises en œuvre en phase 1 et les perspectives associées pour la phase 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_1	Assurer un lien fort entre les observations de terrain et les actions menées	Afin de prévenir les problématiques, la bonne gestion et la préservation d'une rivière est conditionnée à un lien fort avec la connaissance et le suivi quotidien des évolutions sur le terrain.	OF1	D&S-OL4 D&S-OL6	Assurer une veille sur le terrain au quotidien	SMBS		1	1&2	oui
					Mobiliser des sentinelles de l'environnement bénévoles	Asso. Les Sorgues Vertes		2	1&2	oui
DS_2	Réunir et fédérer les acteurs	Afin de prévenir les problématiques et de favoriser des changements de comportements, il convient que l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent suivant une même "direction". Le Contrat de rivière joue un rôle important en la matière. La concertation menée dans ce cadre a mis en évidence la nécessité d'aller plus en avant dans la fédération des acteurs locaux.	OF1	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer un réseau d'acteurs autour de la sensibilisation à l'eau et la ressource	a demmi suite aux investigations du SMBS		2	2	oui
					Développer une formation spécifique aux Sorgues à destination des agents territoriaux du territoire	SMBS		2	2	oui
					Actualiser la stratégie de communication du SMBS	SMBS		2	1	non

Légende couleurs :
Action terminée
Action en cours
Action reportée en phase 2
Action annulée
Action à réaliser en phase 2
Nouvelle action réalisée en phase 1
Nouvelle action à réaliser en phase 2

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_3	Comm' auprès des habitants de la plaine et riverains	La rivière Sorgue constitue une composante primordial du territoire, d'ailleurs appelé "plaine des Sorgues". Afin que chacun puisse être partie prenante, il convient d'informer et de sensibiliser aux caractéristiques et enjeux locaux liés à la rivière. Cela constitue une base durable pour encourager les changements de comportements et l'implication de tous. Les projets nécessaires visent les habitants du territoire et pour certains plus spécifiquement les riverains. Les enjeux traités concernent l'ensemble des défis du Contrat de rivière.	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer un outil de sensibilisation spécifique aux habitants de la plaine des Sorgues	SMBS		2	1&2	oui
					Développer un outil de sensibilisation spécifique aux riverains	SMBS		1	1&2	oui
					Assurer une mise à jour régulière des outils web	SMBS		1	1&2	oui
					Diffuser une newsletter informatique sur les caractéristiques des Sorgues et actions menées par le SMBS	SMBS		1	1&2	oui
					Promouvoir les informations sur les caractéristiques et enjeux des Sorgues auprès des administrés et des nouveaux habitants	Communes		1	1&2	oui
					Mise en ligne de cartographies sur les caractéristiques et enjeux des Sorgues	SMBS		2	1	oui
					Mise en place de nudges "Ici commence la Sorgue"	Communes Intercommunalités		2	1&2	oui
					Conférences pédagogiques sur le thème de l'eau	Asso. Les Sorgues Vertes SMBS		2	1&2	oui
					Balades commentées sur les Sorgues	Asso. Les Sorgues SMBS		2	1&2	oui
					Mise en place d'un agenda commun des manifestations sur les Sorgues	SMBS OT Collectivités		2	2	oui
					Sensibilisation des pêcheurs aux bonnes pratiques de pêche et à la préservation de l'environnement	FDPMA 84		2	1&2	oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_4	Comm' auprès des touristes	La Sorgue constitue un attrait important du territoire, qui est lui-même un lieu touristique très prisé. La fréquentation touristique est principalement à l'amont, mais elle se développe de plus en plus sur l'ensemble du territoire. Il importe ainsi de plus en plus d'informer et sensibiliser cette cible aux impacts de leurs activités sur la rivière.	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL4 D&S-OL5 D&S-OL6	Maraudes de l'environnement	SMBS L'Isle sur la Sorgue		1	1&2	oui
					Créer et diffuser des courts-métrages thématiques sur les enjeux liés à la rivière	SMBS		1	1&2	oui
					Sensibilisation à l'impact des déchets & au "zéro plastique"	SMBS Collectivités Associations envir.	QE-2	1	1&2	oui
					Parcours artistique de culture de rue sur la plaine des Sorgues	SMBS		2	2	oui
DS_5	Comm' aux entreprises	De plus en plus d'entreprises développent une démarche RSE. Proposer des actions novatrices et ciblées sur la rivière comme composante importante du territoire favoriserait non seulement une prise en compte des enjeux dans les entreprises, mais aussi auprès des individus "agents" de ces entreprises.	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer une offre à caractère pédagogique	SMBS		2	2	oui
					Développer un dispositif d'accompagnement technique	SMBS		2	2	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_6	Comm' jeunes générations	Les jeunes sont une cible privilégiée en matière de sensibilisation à l'environnement et plus précisément aux caractéristiques et enjeux liés à la rivière. En effet, ils constituent les "citoyens de demain" et sont des relais importants auprès des adultes (familles, proches...). Il importe ainsi d'engager des actions pédagogiques qui, en investiguant l'environnement local, permettent une appropriation du territoire et des enjeux écologiques qu'il recouvre. De plus, le bilan du 2ème Contrat de rivière "Les Sorgues" a mis en évidence la portée forte de ce type d'actions pour faire reconnaître et accepter les autres actions mises en oeuvre sur le territoire en faveur de la rivière.	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en oeuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Dispositif Les Sorgues à l'école : mise en œuvre des programmes annuels PERIODE 2022-2024	SMBS		1	1	non
					Dispositif Les Sorgues à l'école : mise en œuvre des programmes annuels PERIODE 2025-2028	SMBS		1	1&2	oui
					Dispositif Les Sorgues à l'école : développer une boîte à outils à destination des enseignants	SMBS		1	1	oui
					Sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche et à la préservation de l'environnement	FDPPMA 84		1	1&2	oui
					Sensibilisation à la problématique des déchets en rivière	Asso. Les Chevaliers de l'onde		1	1&2	oui
					Sensibilisation aux milieux aquatiques des Sorgues	CD84		1	1&2	oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_7	Comm' auprès des élus locaux	Les élus du territoire sont souvent impliqués en faveur de la rivière. Il reste nécessaire de promouvoir une montée en compétences et une appropriation des caractéristiques et enjeux liés aux Sorgues, pour qu'ils puissent être de véritables relais en faveur de la rivière et suivant toutes les interactions de ce domaine avec les autres (aménagement du territoire, pluvial, désimperméabilisation, tourisme, etc.).	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer des supports complémentaires pour Ma Pochette des Sorgues : fiches thématiques, cartographies...	SMBS		1	1&2	oui
					Organiser des temps de rencontres et d'échanges thématiques	SMBS		1	1&2	oui
					Lier les connaissances théoriques au terrain : visites de chantiers et de sites aux enjeux particuliers	SMBS		1	1&2	oui
					Elaborer une "charte du délégué des Sorgues"	SMBS		1	1&2	oui
DS_8	Comm' tout public	Les projets de cette action visent l'ensemble des cibles prioritaires précédemment citées. L'objectif est d'établir un site pédagogique en bord de Sorgue et de développer une animation / valorisation qui mettent en avant in situ les conseils et informations données, principalement en matière d'entretien et de préservation de la ripisylve.	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Aménagement d'un site pédagogique sur la ripisylve fonctionnelle des Sorgues	SMBS		1	1	oui
					Création de différents temps pédagogiques (ateliers)	SMBS		1	1&2	oui
					Créer un parcours en visite libre lors des ouvertures du site	SMBS		2	1&2	oui
					Développer un temps dédié à la création artistique pour sensibiliser aux enjeux des Sorgues et de la ripisylve	SMBS		2	2	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_9	Concilier les usages de loisirs associés à la rivière entre eux et avec le milieu naturel	Le secteur de la Sorgue amont est particulièrement vulnérable vis-à-vis des usages de loisirs. Il est observé en outre un développement des usages sur le reste des Sorgues. Les évolutions du changement climatique laissent présager d'un renforcement des pressions et d'un milieu naturel de plus en plus vulnérable. Les acteurs de la Sorgue amont se sont engagés moralement, via une Charte, à concilier les usages entre eux et avec le milieu naturel. Il est nécessaire de garder une dynamique vis-à-vis de cette Charte (engagements des acteurs, réalisations concrètes progressives...). Il est nécessaire de pouvoir aviser scientifiquement des impacts sur la rivière, principalement sur la Sorgue amont et avec une comparaison avec des secteurs moins fréquentés sur le reste du réseau. A noter que pour ce faire, il convient d'avoir une approche multifactorielle de la problématique.	OF0 OF1 MIA0101 MIA0701	D&S-OL3	Faire vivre la Charte de la Sorgue amont	SMBS	DS-3 DS-4	1	1&2	oui
					Etudier l'incidence des usages de loisirs sur le milieu naturel : mieux estimer les pressions sur la rivière (notamment pêche et fréquentation touristiques des Sorgues) et estimer leurs impacts sur le milieu naturel	SMBS	DS-12	1	1	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_10	Faire vivre le Contrat de rivière	Ce Contrat de rivière "Les Sorgues" est le 3ème du territoire. Il est issu de la volonté des acteurs locaux de poursuivre et développer la concertation multi-acteurs et d'avoir une meilleure lisibilité sur les actions menées (planification pluriannuelle et mise en valeur de la dynamique sur le territoire, quel que soit la taille des actions).	OF2 OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Animation du Contrat de rivière	SMBS		1	1&2	oui
					Promotion du Contrat de rivière	SMBS		1	1	non
					Réalisation d'un bilan à mi-parcours et précision/complétude des actions de la phase 2	SMBS		1	1	non
					Réalisation d'un bilan final	SMBS		1	2	oui

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_11	Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	Depuis 2011, le SMBS met en œuvre une stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgue établie préalablement en concertation avec l'Agence de l'eau. Cette stratégie est une politique de prévention qui vise à faire face à une pression des activités humaines particulièrement forte qui porte atteinte à la fonctionnalité de l'espace rivière (à noter que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA parle pour la plaine des Sorgues de "secteur de confluence soumis à une pression foncière exponentielle"). Cette stratégie repose sur 2 axes principaux que sont l'accompagnement des démarches de planification urbaine et la surveillance et le développement d'une maîtrise foncière des bords de Sorgues. Elle est primordiale pour la préservation des zones humides, notamment de la ripisylve. Sa mise en oeuvre est nécessaire sur du très long terme (plusieurs dizaines d'années).	OF1 OF4 OF6 OF8 MIA0601 MIA0701	D&S-OL1 D&S-OL2	Formaliser et partager la stratégie de maîtrise foncière du SMBS (intégrant le PGSZH en cours de finalisation)	SMBS		1	1	non
					Assistance à la dynamique d'acquisition foncière sur la ZH des Rochières-Herbages	SMBS				oui
					Surveillance, acquisitions foncières et contractualisations avec les propriétaires PERIODE 2022-2024	SMBS	inondations	1	1	non
					Surveillance, acquisitions foncières et contractualisations avec les propriétaires PERIODE 2025-2028	SMBS	inondations	1	1&2	oui
					Etude visant à établir des plans de gestion sur les parcelles acquises par le SMBS	SMBS	MA-3 MA-5	1	1&2	non
					Mettre en œuvre les nouveaux plans de gestions sur les parcelles du SMBS	SMBS	MA-3 MA-5	1	1&2	oui
					Favoriser la prise en compte des enjeux "rivière" dans les démarches de planification urbaine	SMBS		1	1&2	oui
					Mettre à jour le guide sur la prise en compte des enjeux liés à la rivière (biodiversité, imperméabilisation des sols...) dans les documents de planification urbaine	SMBS		2	2	oui
					Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	SMBS	MA-5			

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_12	Mutualiser les données disponibles	La préservation du milieu naturel, la gestion des pressions, l'anticipation des évolutions de la rivière (notamment face au changement climatique), l'évaluation des impacts des projets... impliquent de pouvoir partager et mutualiser les données disponibles. Celles-ci sont produites par différents maîtres d'ouvrage, qui ont rarement connaissance de ce qui se fait par ailleurs. Aussi, depuis de nombreuses années, les élus et acteurs locaux sollicitent la mise en place d'un observatoire des Sorgues : sélectionner, organiser et mettre en forme des données pertinentes, les suivre et mettre à jour, aviser des paramètres manquants et mettre en place de leurs collectes.	OF0 OF1 OF2	Ensemble de toutes les orientations locales	Etude de pré-configuration d'un observatoire des Sorgues	SMBS		1	1	non
					Création d'une plate-forme Internet (webSIG)	SMBS		1	1	non
					Acquisitions de données pour alimenter l'observatoire	SMBS		1	1&2	non
					Animation de l'observatoire des Sorgues	SMBS		1	1&2	non
					Sysma	SMBS		1		oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_13	Gérer la plaine des Sorgues en relation avec ses affluents et son confluent de types méditerranéens	La plaine des Sorgues est un "bassin versant" très particulier, en étroite relation avec les affluents de type méditerranéens du territoire Sud Est Mont Ventoux et de la Nesque, et avec son confluent naturel qu'est l'Ouvèze. La source de la Sorgue est alimentée par un vaste impluvium de 1200 km². Une relation étroite entre les gestionnaires et démarches de ces différents territoires est primordiale.	OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Liens avec l'Ouvèze et les affluents du Sud Ouest Mont Ventoux et la Nesque	SMBS		1	1&2	oui
					Etude d'opportunité d'un SAGE	SMBS en partenariat avec EPAGE SOMV Synd. de la		2	2	oui
DS_14	Participer aux différentes démarches en relations avec la plaine des Sorgues	De nombreuses démarches parallèles au Contrat de rivière mais ayant un impact sur la rivière sont mises en œuvre sur le territoire : site Natura 2000, opération Grand Site, contrats d'agglomération, comités ressources en eaux, Groupes rivière, SRADDT, AGORA... Il convient d'assurer un lien et de veiller à une complémentarité dans	OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Partage d'expertises	SMBS		1	1&2	oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2
DS_15	Impliquer les habitants dans la gestion des enjeux des Sorgues	Les actions menées sur le territoire font l'objet de concertations à l'échelle des acteurs locaux. Afin d'ouvrir ce dialogue au grand public, et ainsi de mieux favoriser les changements de comportements et implications concrètes, le SMBS a lancé un projet d'envergure de participation citoyenne nommé "Aux Sorgues, citoyens !". Il a été lauréat de l'appel à projets "Eau et mobilisation citoyenne" de l'Agence de l'eau en 2024.	OF0, 1 et 8	Ensemble de toutes les orientations locales	Mise en œuvre du projet de participation citoyenne Aux Sorgues, citoyens !	SMBS		1		oui
				Ensemble de toutes les orientations locales	Animation du Comité citoyen	SMBS		1		oui

III.1.2 Bilan financier associé

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, une estimation sommaire de toutes les actions a été réalisée. Néanmoins, comme souhaité par les partenaires technico-financiers, **une majorité des actions du défi transversal « Développement socio-économique et environnemental » de ce Contrat de rivière sont inscrites « Pour Mémoire » (PM) d'un point de vue financier :**

- actions mises en œuvre bénévolement,
- actions mises en œuvre en interne (missions courantes des agents) par les maîtres d'ouvrage,
- actions financées par du fonctionnement (hors postes),
- actions co-financées dans un cadre connexe (accord cadre des FDPPMA, appel à projets de l'Agence de l'eau...).

Pour les actions intégrées financièrement dans ce Contrat de rivière, le bilan de la phase 1 s'établit ainsi (en octobre 2025) :

- 47 k€ pour les actions annulées à l'issue de la phase 1,
- 91 k€ pour les actions reportées en phase 2,
- 430,3 k€ pour les actions terminées,
- 53 k€ pour les actions engagées mais non terminées,
- 20,6 k€ pour les actions nouvelles ajoutées (pour la part mise en œuvre durant la phase 1).
- **Soit un total dépensé de 504 k€, pour un prévisionnel estimé lors de l'élaboration du Contrat de rivière de 1 312 k€ pour les actions de la phase 1 soit environ 39%.**

Pour les actions lancées en phase 1 (terminées, engagées mais non terminées et nouvelles), cela correspond à des apports de co-financements dans le cadre du Contrat de rivière suivants :

- 224 k€ pour l'Agence de l'eau (hors financement des acquisitions 2025).
- 11 k€ pour le Conseil Départemental de Vaucluse.
- 23 k€ pour H₂O'Lyon.
- 246 k€ pour les différents maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de rivière.

III.1.3 Indicateurs d'avancement

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, des indicateurs ont été définis pour constituer une base chiffrable permettant de compléter le bilan sur les actions menées et le bilan financier. Ces indicateurs sont spécifiés par défi, dans la partie « Evaluation du programme d'actions » en début de TOME 2 du Contrat de rivière.

III.1.3.1 Documents cadres de l'aménagement du territoire

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Identification des documents cadres de l'aménagement du territoire (PLU, SCOT...) sur lesquels un suivi et/ou un conseil a été donné pour mieux prendre en compte les caractéristiques et enjeux des Sorgues	Réponse	DS-OL1 Limiter l'extension urbaine	OF1 OF4 OF6 OF8 MIA0601 MIA0701

- PLU Pernes les Fontaines (2022)
- PLU Fontaine de Vaucluse (2022)
- PLU Entraigues sur la Sorgue (2022, 2023)
- PLU L'Isle sur la Sorgue (2024 et 2025)

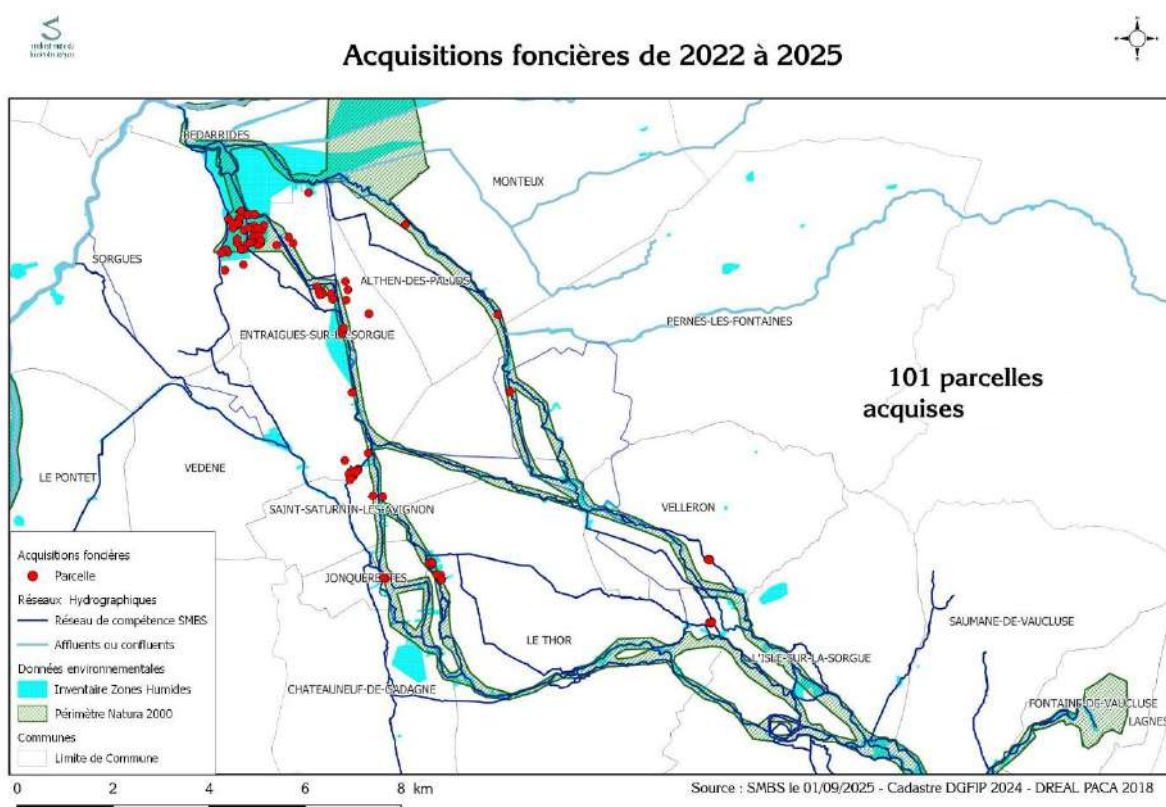
- SCOT du bassin de vie d'Avignon (2023, 2024, 2025)
- SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue (2023, 2025)

A noter que durant la période de la phase 1, peu de collectivités ont engagé la révision de leurs PLU ou SCOT en raison notamment de la nouvelle politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et dans l'attente des orientations du SRADDET.

III.1.3.2 Acquisitions foncières

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre de parcelles, surfaces et linéaires correspondant où la collectivité a acquis la maîtrise foncière dans le cadre de la procédure de manière à s'assurer du devenir du sol, conserver un patrimoine ou pouvoir réaliser l'entretien nécessaire	Réponse	DS-OL2 Se positionner « avec » et non « contre » l'urbanisation	OF1 OF4 OF6 OF8 MIA0601 MIA0701

- 13 parcelles acquises en 2022, correspondant à 2,93 ha et à un linéaire de 207 m en bords de Sorgue.
- 30 parcelles acquises en 2023, correspondant à 4,58 ha et à un linéaire de 666 m en bords de Sorgue.
- 16 parcelles acquises en 2024, correspondant à 4,51 ha et à un linéaire de 222 m en bords de Sorgue.
- 42 parcelles acquises en 2025 (entre janvier et septembre), correspondant à 7,67 ha et à un linéaire de 422 m en bords de Sorgue.
- **TOTAL (sans le dernier trimestre 2025) de 101 parcelles acquises entre 2022 et septembre 2025, correspondant à 19,68 ha et à un linéaire de 1 517 m en bords de Sorgue.**



Localisation des parcelles acquises entre 2022 et septembre 2025

III.1.3.3 Fréquentation des milieux aquatiques

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre d'embarcations nautiques estivales	Pression	DS-OL3 Organiser / Structurer les activités et les usages	OF0 OF1 MIA0101 MIA0701

Le nombre d'embarcations nautiques est estimé à partir de comptages visuels réalisés par le SMBS, avec une fréquence d'une journée par semaine (lundi à vendredi) en période de haute fréquentation. Ces chiffres sont concordants avec les déclarations qu'on pu faire les organisateurs de descente ou des comptages réalisés le même jour par une association locale.

- Moyenne de 594 canoës par jour en 2022.
- Moyenne de 550 canoës par jour en 2023.
- Moyenne de 529 canoës par jour en 2024.
- Moyenne de 498 canoës par jour en 2025.

III.1.3.4 Manifestations et interventions pédagogiques menées sur le terrain

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre de balades commentées, de maraudes environnementales et autres interventions pédagogiques menées	Réponse	DS-OL4 Renforcer la pédagogie sur le terrain	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE

Les évènements organisés intègrent uniquement ceux remontés par les maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de rivière, lors des bilans annuels. Le nombre d'intervention n'est pas systématiquement précisé, principalement quand il s'agit d'actions régulières.

A noter des retours très positifs des participants et une demande forte du grand public d'être mieux informer en face à face sur les caractéristiques et enjeux liés à la rivière.

- Organisation et animation de **balades commentées** régulières par l'association Les Sorgues Vertes + 13 balades commentées organisées sur la période par le SMBS dans le cadre de l'Agenda nature du Département de Vaucluse.
- Mobilisation de **sentinelles de l'environnement** bénévoles, chaque année (association Les Sorgues Vertes ; une centaine de bénévoles en 2022-2023 et plus de 150 bénévoles en 2024-2025) et une **présence appuyée sur le terrain** réalisée par les agents du SMBS chaque été, sur les sites sensibles lui appartenant.
- Actions de **sensibilisation aux bonnes pratiques de la pêche** et aux milieux aquatiques par la Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques.

- Une quinzaine d'**animations scolaires** sur la Sorgue auprès des lycées, collèges et grand public, par le Conseil Départemental de Vaucluse.
- Interventions régulières auprès des **scolaires** par l'association Les Chevaliers de l'Onde, sur l'impact des déchets dans les rivières.
- Dispositif **Les Sorgues à l'école** du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (105 classes sensibilisées sur les 3 années scolaires concernées, dont 53 classes via des programmes sur l'année).
- 3 **conférences pédagogiques** organisées par l'association Les Sorgues Vertes (qui ont rassemblé dans les 800 personnes).
- 3 **journées d'informations et visites de chantiers** organisées par le SMBS à destination des élus locaux.
- Participation avec stands pédagogiques et 3 balades commentées du SMBS lors de **9 journées de sensibilisation** organisées par des communes ou intercommunalités membres (3 éditions du Festival de la Sorgue sur le territoire de la CCPSMV -2 en mai 1 en octobre-, Journée verte à Sorgues, Journée de la Sorgue à Le Thor, fête de la science à Avignon, Jardins d'automne à Châteauneuf de Gadagne...).
- La phase d'écoute du projet *Aux Sorgues, citoyens !* (avril à juillet 2025) a été combinée avec des **interventions pédagogiques** du SMBS (stands avec des ateliers pédagogiques principalement à destination des enfants, favorisant la communication avec les parents ; une balade commentée).

III.1.3.5 Outils de communication développés et utilisés

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Identification des outils de communication développés et mis en œuvre Nombre de plaquettes diffusées Nombre de participants Nombre de consultations	Réponse	DS-OL5 Changer les regards et les pratiques des habitants et les faire agir avec de nouvelles méthodes de communication « engageantes » D&S-OL6 Responsabiliser les habitants et notamment les riverains à être acteurs et ne pas tout attendre des gestionnaires des Sorgues (SMBS et collectivités...)	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE

Les outils de communication développés intègrent uniquement ceux remontés par les maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de rivière, lors des bilans annuels.

- Panneau « Auberge du bois laissé » développé par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et mis en place pour informer et sensibiliser au bien-fondé de laisser du bois mort en bord de Sorgue, lorsque les sites le permettent.

- Nudges « Ici commence la Sorgue » ou « Ici commence la mer » au niveau d'avaloirs pluviaux, mis en place par de nombreuses communes et intercommunalités.
- Court-métrage en motion design de sensibilisation des navigants aux règles et bonnes pratiques sur la Sorgue (versions [française](#) et [anglaise](#)).
- Court-métrage sur [l'impact du piétinement](#) sur le fond de la rivière.
- Informations et sensibilisation sur les caractéristiques et enjeux des Sorgues via les sites Internet et réseaux sociaux (communes, intercommunalités, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, associations Les Sorgues Vertes et les Chevaliers de l'Onde...).
- A noter que les actions pédagogiques sur la Sorgue menées par le Comité de Vaucluse de la Fédération de canoë-kayak et sports de pagaie n'avaient pas été inscrites au Contrat de rivière. Elles seront ajoutées en nouvelle action en phase 2.

III.2 Défi « Milieux aquatiques »

Rappel des orientations locales définies pour le défi Milieux aquatiques :

Milieux aquatiques	Continuer à préserver les milieux aquatiques des Sorgues et leur biodiversité, tout en permettant leur valorisation et la poursuite des activités économiques	Améliorer les connaissances et le suivi des milieux aquatiques	MA-OL1
		Poursuivre / Renforcer la gestion des milieux aquatiques	MA-OL2
		Renforcer la prise en compte des milieux dans les usages, les pratiques et le développement socio-économique du territoire	MA-OL3

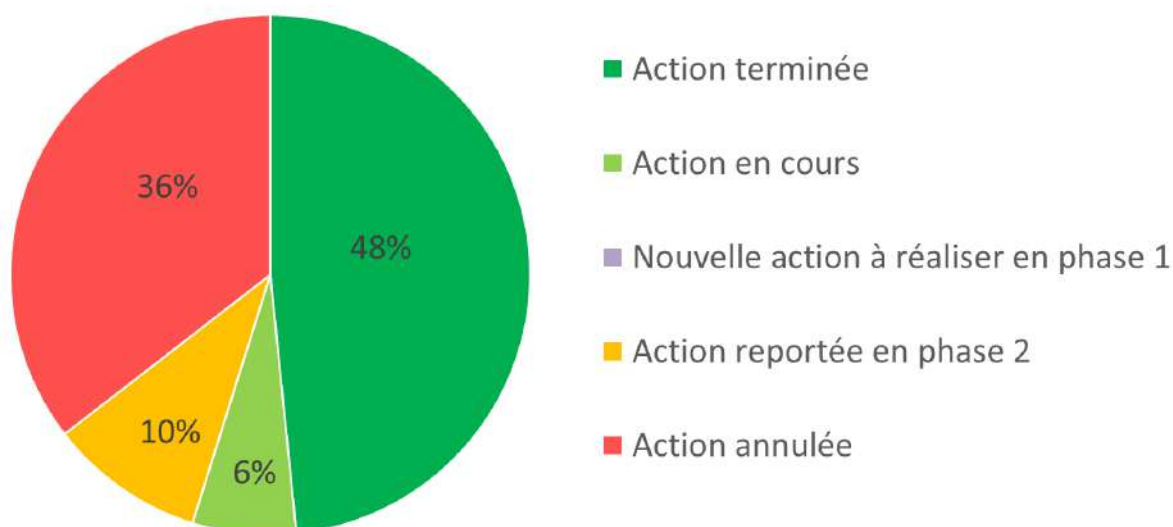
III.2.1 Bilan des actions menées

Initialement, le défi « Milieux aquatiques » comportait 7 fiches actions regroupant 35 actions, dont 29 à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2) et 6 actions prévues en phase 2.

A l'issue de la phase 1, le bilan est le suivant :

- 15 actions réalisées,
- 2 actions engagées et à poursuivre en phase 2,
- 3 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 11 actions annulées (ou reportées à après 2028),

Soit un total de 31 actions concernées par la phase 1, dont 55 % ont été réalisées ou engagées et 35 % ont été annulées.



Avancement de la mise en œuvre des actions prévues en phase 1, à mi-parcours du Contrat de rivière, pour le défi Milieux aquatiques

A noter que plusieurs actions étaient prévues pour une mise en œuvre continue sur les phases 1 et 2 et que le Comité de rivière a validé, au cours de la phase 1, l'ajout de 3 actions à mettre en œuvre en phase 2 :

- 2 nouvelles actions dans la fiche action MA_1 « Etudier les caractéristiques du milieu naturel » ;
- 1 nouvelle action dans la fiche action MA_3 « Protéger et gérer les zones humides ».

Le bilan des actions mises en œuvre en phase 1 et les perspectives associées pour la phase 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_1	Etudier les caractéristiques du milieu naturel	La Sorgue est une rivière particulière, atypique en milieu méditerranéen. Malgré son origine anthropique, elle présente un milieu naturel aux caractéristiques rares, qu'il convient de connaître et d'appréhender suivant leurs évolutions. Ces éléments viendront alimenter l'information et la sensibilisation des acteurs. Ils sont primordiaux pour pouvoir cibler les actions visant à préserver, restaurer et gérer les zones humides.	OF6 MIA0303	MA-OL1	Etude de caractérisation de la répartition de la végétation aquatique sur les Sorgues	FDPPMA 84		2	1	oui
					Etude du volet "milieux aquatiques" des atlas de la biodiversité communaux	SMBS Communes		2	1&2	non
					Etudes menées dans le cadre de Natura 2000 (volet milieu aquatique)	SMBS		2	1&2	oui
					Simuler le débit de la Fontaine de Vaucluse en périodes extrêmes et améliorer le modèle	SMBS	RE-1 I-2	1	1&2	oui
					Mutualiser les données disponibles	SMBS	DS-12			
					Etude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve des	SMBS	MA-5			
					Recueillir les mémoires des anciens	Asso. Les Sorgues Vertes	I-3			
					Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	RE-3 I-2			
					Evaluer la capacité d'accueil du réseau hydrographique des Sorgues, pour l'entièreté du cycle de vie de la Truite fario	FDPPMA 84		2		oui
					Evaluer la fonctionnalité du réseau hydrographique attenant aux Sorgues aval, pour la reproduction du Brochet et des espèces associées & Concerter les différents acteurs du territoire afin de mettre en place une	FDPPMA 84		2		oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_2	Améliorer la fonctionnalité biologique de la rivière	Certains secteurs des Sorgues n'ont pas une fonctionnalité biologique optimale et nécessitent une intervention humaine pour favoriser une amélioration.	OF6	MA-OL2	Restaurer et entretenir les frayères	FDPPMA 84		2	1&2	oui
					Suivre les frayères	FDPPMA 84		2	1&2	oui
					Diversifier les écoulements dans la traversée de Velleron	FDPPMA 84		2	2	non
					Effacer le seuil de Beauregard (ROE66327) et le plan d'eau associé - phase études	FDPPMA 84		2	1	non
					Effacer le seuil de Beauregard (ROE66327) et le plan d'eau associé - phase travaux	FDPPMA 84		2	1	non

Légende couleurs :										
	Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_3	Protéger et gérer les zones humides	La Sorgue présente la particularité d'avoir une trentaine d'ouvrages structurants qui répartissent l'eau dans ses différents bras, quelque soit le débit de la Fontaine de Vaucluse. Sans ces ouvrages, des bras entiers de rivière, et les zones humides associées, disparaîtraient. Il convient ainsi de les maintenir en état.	OF6 MIA0602	MA-OL1 MA-OL2	Etude de diagnostic préventif des ouvrages hydrauliques structurants	SMBS		1	1	oui
					Travaux de restauration des ouvrages hydrauliques structurants identifiés dans l'étude diagnostic	SMBS		1	2	oui
					Etude historique des ouvrages hydrauliques	SMBS	I-1	2	2	oui
					Etude de coordination de la gestion des ouvrages	SMBS	ressource inondatio	1	2	oui
					Etudes préalable et de conception pour la restauration de l'ouvrage "Acticentre" à L'Isle sur la Sorgue (barrage de la pyramide ; ROE53180)	SMBS	MA-4	1	1	non
					Finaliser la mise en place de l'ENS et mettre en œuvre le plan de gestion sur la zone humide des Rochières-Herbages : acquisitions foncières	SMBS		1	1&2	oui
					Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	SMBS	DS-11			
					Restauration de la prise d'eau associée au seuil du Moulin des Toiles	SMBS		1	0	oui

Légende couleurs :										
Action terminée		Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/pr ojets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_4	Restaurer la continuité piscicole	La Sorgue présente la particularité d'avoir une trentaine d'ouvrages structurants qui répartissent l'eau dans ses différents bras, quelque soit le débit de la Fontaine de Vaucluse. Sans ces ouvrages, construits il y a plusieurs siècles, des bras entiers de rivière, et les zones humides associées, disparaîtraient. Afin de l'améliorer et de faciliter la continuité piscicole, une dynamique forte de restauration des franchissabilités a été mise en oeuvre depuis de nombreuses années, avec comme espèces cibles principales les anguilles et les ciprinidés (notamment truites fario et ombres communs). Les actions engagées nécessitent d'être finalisées, voir renforcées.	OF6 MIA0301	MA-OL2	Animer la dynamique sur la plaine des Sorgues	SMBS		1	1&2	oui
					Restaurer la continuité piscicole sur le barrage de Valobre (ROE45431) - Travaux d'effacement partiel	Propriétaire		1	1	non
					Restaurer la continuité piscicole sur le seuil de Mousquety (ROE53157) - Travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la passe à poissons	Propriétaire		1	1	non
					Restaurer la continuité piscicole sur le seuil du Moulin de la Ville (ROE48523) - Travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la passe à poissons	Propriétaire		1	1	oui
					Restaurer la continuité piscicole sur le seuil à l'aval de la Sorgue du Trentin (barrage de l'Ilette ou Moulin du pont ; ROE45429) - phase études	FDPMA 84		1	1	non

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_4 SUITE	Restaurer la continuité piscicole	La Sorgue présente la particularité d'avoir une trentaine d'ouvrages structurants qui répartissent l'eau dans ses différents bras, quelque soit le débit de la Fontaine de Vaucluse. Sans ces ouvrages, construits il y a plusieurs siècles, des bras entiers de rivière, et les zones humides associées, disparaîtraient. Afin de l'améliorer et de faciliter la continuité piscicole, une dynamique forte de restauration des franchissabilités a été mise en oeuvre depuis de nombreuses années, avec comme espèces cibles principales les anguilles et les ciprinidés (notamment truites fario et ombres communs). Les actions engagées nécessitent d'être finalisées, voir renforcées.	OF6 MIA0301	MA-OL2	Restaurer la continuité piscicole sur le seuil à l'aval de la Sorgue du Trentin (barrage de l'Ilette ou Moulin du pont ; ROE45429) - phase travaux	FDPPMA 84		1	1	oui
					Restaurer la continuité piscicole sur la prise d'eau du moulin Giraud (ROE48515) - phase études	FDPPMA 84		1	2	non
					Etudes de conception pour la mise en place une passe à poissons sur l'ouvrage d'Acticentre à L'Isle sur la Sorgue (barrage de la pyramide ; ROE53180)	Propriétaire	MA-3	1	1	non
					Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles réalisés	FDPPMA 84	MA-7			
					Surveiller et entretenir les passes à poissons existantes	SMBS Propriétaires privés		1	1&2	oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_5	Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	Les particularités de l'hydrosystème Sorgue, unique en région méditerranéenne, génèrent un cortège faunistique et floristique d'une grande biodiversité, qui lui vaut d'être classé parmi les ZNIEFF du département et comme site du réseau européen Natura 2000. Afin de le préserver, il convient d'assurer une gestion et restauration de la ripisylve et de promouvoir les "bonnes pratiques" auprès des riverains.	OF2 OF6 MIA0602	MA-OL1 MA-OL2 MA-OL3	Travaux de gestion et de restauration de la ripisylve PERIODE 2022-2024	SMBS	I-1	1	1	non
					Travaux de gestion et de restauration de la ripisylve PERIODE 2025-2028	SMBS	I-1	1	1&2	oui
					Suivre et lutter contre les plantes invasives de la ripisylve et du lit (actions menées en régie)	SMBS	DS-3 DS-7 DS-8	1	1&2	oui
					Etude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve et du lit des Sorgues	SMBS	MA-1	1	1	non
					Etablir et promouvoir une "charte" de bonnes pratiques des riverains	SMBS		2	2	oui
					Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	SMBS	DS-11			

Légende couleurs :										
	Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA_6	Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte de la trame turquoise	L'écosystème Sorgue est confronté à une pression forte de l'agriculture. Afin de préserver la trame turquoise, il est souhaité mieux cerner les pratiques agricoles en bords de rivière, d'informer et de sensibiliser les agriculteurs aux impacts et de les accompagner vers des pratiques plus respectueuses notamment de la ripisylve et moins impactantes notamment d'un point de vue pollutions phytosanitaires.	OF6 AGR0303	MA-OL3	Animations et sensibilisation aux enjeux liés à la trame turquoise auprès des agriculteurs de la plaine des Sorgues	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	non
					Enquête sur les pratiques en bords de rivière / trame turquoise, sur la plaine des Sorgues	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	non
					Accompagnements d'agriculteurs de la plaine des Sorgues volontaires dans l'amélioration des pratiques (agriculture biologique, plantation de haies...), pour des diagnostics environnementaux	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS	Qualité de l'eau	2	1	non
					Diagnostics trame turquoise auprès d'agriculteurs volontaires	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	non
					Accompagnement aux changements de pratiques vis-à-vis de la préservation de la trame turquoise	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	non

Légende couleurs :										
	Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
MA-7	Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles sur les tronçons restaurés	Dans le cadre de sa mission de protection et de préservation des milieux aquatiques la Fédération de pêche de Vaucluse a pour objectif d'améliorer les connaissances du milieu dans l'intérêt des différentes espèces piscicoles. Ces investigations permettront en outre d'évaluer l'apport des restaurations des franchissabilités piscicoles menées depuis 2019.	OF0 OF2 OF6 MIA0301	MA-OL1	Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles réalisés et augmenter la connaissance sur les populations piscicoles sur le réseau des Sorgues	FDPMA 84	MA-4	2	1&2	non

III.2.2 Bilan financier associé

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, une estimation sommaire de toutes les actions a été réalisée. Néanmoins, comme souhaité par les partenaires technico-financiers, **une majorité des actions du défi « Milieux aquatiques » de ce Contrat de rivière sont inscrites « Pour Mémoire » (PM) d'un point de vue financier :**

- actions mises en œuvre bénévolement,
- actions mises en œuvre en interne (missions courantes des agents) par les maîtres d'ouvrage,
- actions financées par du fonctionnement (hors postes),
- actions co-financées dans un cadre connexe (accord cadre des FDPPMA, appel à projets de l'Agence de l'eau...).

Pour les actions intégrées financièrement dans ce Contrat de rivière, le bilan de la phase 1 s'établit (en octobre 2025) à un **total de 649 k€**, qui concernent des actions terminées, pour un estimatif initial de 1 565 k€ soit environ 42%.

Pour les actions terminées concernées, cela correspond à des apports de co-financements dans le cadre du Contrat de rivière suivants :

- 215 k€ pour l'Agence de l'eau.
- 15 k€ pour le Conseil Régional Sud-PACA.
- 125 k€ pour le Conseil Départemental de Vaucluse.
- 12 k€ pour la Fédération nationale de la pêche en France.
- 282 k€ pour les différents maîtres d'ouvrage.

III.2.3 Indicateurs d'avancement

III.2.3.1 Etudes menées

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Etudes réalisées (objet(s), surface/linéaire concerné(e)...)	Etat	MA-OL1 Améliorer les connaissances et le suivi des milieux aquatiques	OF6 MIA0303

Les études citées intègrent uniquement ceux remontés par les maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de rivière, lors des bilans annuels.

- Relevés de présence d'espèces protégées sur l'ensemble du linéaire des Sorgues et zones humides associées, au grès des opportunités, par le SMBS (dynamique accrue à partir de mars 2025 avec l'arrivée au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues d'une écologue spécialisée en entomologie et herpétologie).
- Relevés annuels de présence de la Loutre d'Europe sur les mailles E085N632 et E086N631 du Plan National d'Action Loutre, par le SMBS.
- Etude de faisabilité d'effacement du seuil de Beauregard (ROE66327) et du plan d'eau associé, par la FDPPMA 84.
- Restauration de la continuité piscicole sur le seuil à l'aval de la Sorgue du Trentin (barrage de L'Illette ou Moulin du Pont ; ROE45429) – phase étude, par la FDPPMA 84.
- Etude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve et du lit des Sorgues, par le SMBS.

III.2.3.2 Gestion de la ripisylve

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Linéaire de berges où la ripisylve a été gérée selon les objectifs fixés dans le plan de gestion	Réponse	MA-OL2 Poursuivre / Renforcer la gestion des milieux aquatiques MA-OL3 Renforcer la prise en compte des milieux dans les usages, les pratiques et le développement socioéconomique du territoire	OF2 OF6 MIA0602

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues gère la ripisylve des Sorgues suivant son plan de gestion pluriannuel de la ripisylve, des berges et du lit. Depuis 2024, ce plan de gestion prévoit une moyenne de 83 km de linéaires (soit 166 km de berges) à gérer annuellement, sur la période 2024-2030.

III.2.3.3 Libre circulation piscicole

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre d'ouvrage sur lesquels une dynamique a été mise en œuvre Linéaire de cours d'eau rendu accessible aux espèces piscicoles	Réponse	MA-OL2 Poursuivre / Renforcer la gestion des milieux aquatiques	OF6 MIA0301

Durant la phase 1 du Contrat de rivière, les seuils de Valobre (Entraigues sur la Sorgue ; ROE45431) et de Mousquety (L'Isle sur la Sorgue ; ROE53157) ont été rendus franchissables, respectivement par effacement partiel et mise en place d'une passe à poissons. Cela a permis de rendre accessible aux espèces piscicoles des linéaires de :

→ Pour Valobre

- 14,54 km complémentaires de cours d'eau rendus accessibles aux espèces piscicoles,
- permettant une circulation piscicole sur la Grande Sorgue, la Sorgue d'Entraigues [masse d'eau FRDR384d] et la Sorgue aval [masse d'eau FRDR384c] sur 21,33 km, de la confluence avec l'Ouvèze (Bédarrides ; ROE44292) à l'ouvrage de Reydet (L'Isle sur la Sorgue ; ROE53142). A noter qu'il avait été acté de ne pas rendre l'ouvrage de Reydet franchissable pour préserver la souche endémique de Truite fario.

→ Pour Mousquety

- 2,65 km complémentaires de cours d'eau rendus accessibles aux espèces piscicoles,
- permettant une circulation piscicole sur la Sorgue amont de 4,5 km entre le Partage des eaux (L'Isle sur la Sorgue ; ROE 53152 en rive gauche côté Grande Sorgue et 53152

en rive droite côté Sorgue de Velleron) et l'ouvrage de Galas (Fontaine de Vaucluse ; ROE53052). A noter que les propriétaires de l'ouvrage de Galas se mobilisent pour rendre leur passe à poissons pleinement fonctionnelle dans les sens de montaison et dévalaison.

En complément, les études et validations des travaux pour améliorer la passe à poissons du seuil du Moulin de la Ville (Velleron ; ROE48523) ont avancées, et une étude de faisabilité a été menée sur le seuil de L'Ilette (aussi appelé Moulin du Pont ; ROE45429).

III.3 Défi « Qualité de l'eau »

Rappel des orientations locales définies pour le défi Qualité de l'eau :

Qualité de l'eau	Maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux pour préserver les richesses écologiques des Sorgues et garantir la satisfaction des usages	Acquérir et développer les connaissances sur la qualité des eaux superficielles et souterraines et les pressions de pollutions	QE-OL1
		Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses	QE-OL2
		Préserver / Protéger les ressources exploitées et/ou stratégiques pour l'alimentation en eau potable	QE-OL3

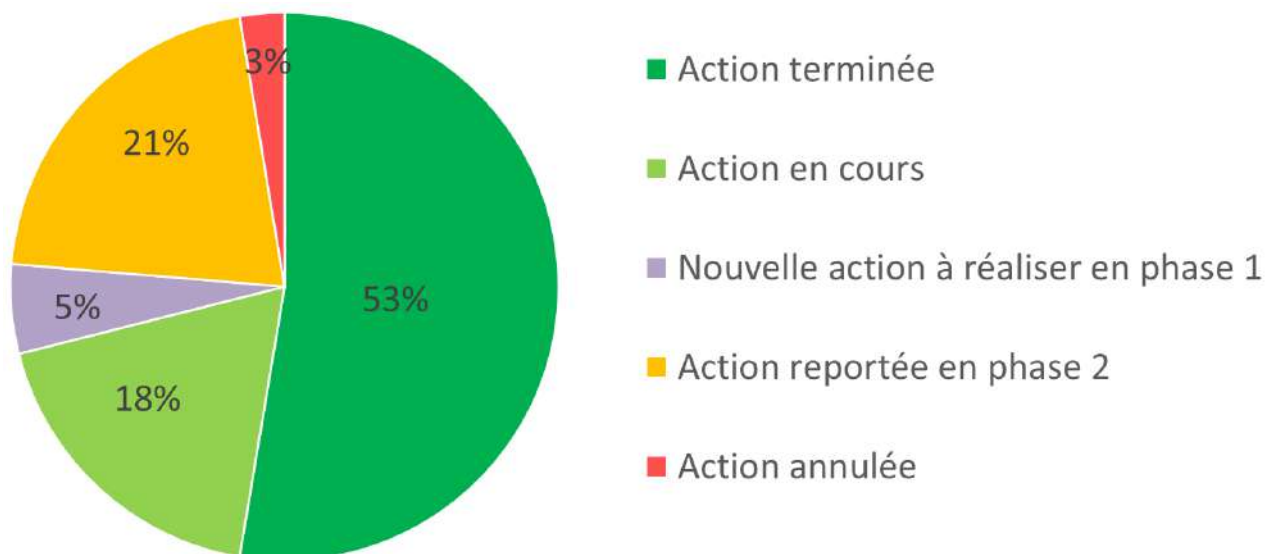
III.3.1 Bilan des actions menées

Initialement, le défi « Qualité de l'eau » comportait 10 fiches actions regroupant 37 actions, dont 33 à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2) et 4 actions prévues en phase 2.

A l'issue de la phase 1, le bilan est le suivant¹ :

- 20 actions réalisées,
- 7 actions engagées et à poursuivre en phase 2,
- 2 nouvelles actions réalisées en phase 1,
- 8 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 1 action annulée (ou reportée à après 2028).

Soit un total de 38 actions concernées par la phase 1, dont 71 % ont été réalisées ou engagées.



Avancement de la mise en œuvre des actions prévues en phase 1, à mi-parcours du Contrat de rivière, pour le défi Qualité de l'eau

A noter que plusieurs actions étaient prévues pour une mise en œuvre continue sur les phases 1 et 2 et que le Comité de rivière a validé, au cours de la phase 1, l'ajout d'une action à mettre en œuvre en phase 2 : « Rejeter les eaux pluviales au plus près des précipitations » dans la fiche action QE_3 « Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaines) ».

¹ Hors action « Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur Sorgues et Althen des Paluds » de la fiche action QE_3 « Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaines) », pour laquelle le SMBS n'a pas eu d'élément.

Le bilan des actions mises en œuvre en phase 1 et les perspectives associées pour la phase 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_1	Mieux appréhender la qualité des eaux et son évolution	Afin de mieux connaître les caractéristiques de la qualité de l'eau des Sorgues et son évolution, et d'évaluer et suivre les impacts des projets, il est nécessaire de mener des études sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques.	OF0 OF2	QE-OL1	Suivre les points noirs principaux identifiés et les impacts des efforts menés, sur les eaux de surface des Sorgues	CD 84		1	1&2	oui
					Suivre l'évolution de la température de l'eau dans l'espace et le temps	FDPPMA 84		2	1&2	oui
					Etudier en continu de la qualité de l'eau	SMBS FDPPMA 84		2	2	oui
					Estimer l'impact du Contrat de rivière sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	SMBS		1	2	oui

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_2	Limiter les déchets dans la rivière	La problématique de la pollution par les macro-déchets, notamment plastiques, a été fortement mise en évidence dans les mers et océans. Or elle débute dans les rivières, où ces déchets vont commencer à polluer. Il importe d'arriver à limiter les apports à la source (négligences mais aussi arrivées dans le milieu naturel via les réseaux pluviaux, via le vent, etc.) et d'intercepter au plus tôt ces déchets, avant qu'ils ne se dégradent en particules fines non récupérables.	OF5	QE-OL2	Intercepter les déchets issus des réseaux pluviaux	CASC	DS-3	1	1	non
					Intercepter les déchets dans la rivière, à l'aval d'une agglomération	SMBS	DS-3 DS_4	1	2	oui
					Opérations de nettoyage	Associations locales Collectivités SMBS Entreprises locales	DS-3	1	1&2	oui

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_3	Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaines)	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles.	OF5 ASS0201 AGR0303	QE-OL2	Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur Sorgues et Althen des Paluds	CASC	I-5	1	1	0
					Rejeter les eaux pluviales au plus près des précipitations	CASC		0	0	oui
					Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur le territoire du Grand Avignon	Grand Avignon	I-5	1	1	oui
					Guide eaux pluviales	SMBS	I-5			
					Limiter les pollutions phytosanitaires	Communes Intercommunalités		2	1&2	oui
					Limiter les risques de pollutions accidentelles dans la rivière et mieux appréhender et partager l'impact potentiel des rejets de la station d'épuration	Entreprise Rousselot		2	1	non
					Limiter la pollution par les mégots	Communes Intercommunalités		2		oui

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_4	Limiter les impacts de l'assainissement des eaux usées : mieux contrôler et limiter les déversements en eaux usées au milieu naturel sur le territoire de la CCPSMV	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles. La communauté de commune gère 7 STEP, 61 Postes de relevage et plus de 150 kms de réseau public de collecte des eaux usées.	OF5 ASS0302	QE-OL2	Géoréférencement de tous les réseaux et ouvrages	CCPSMV		1	1&2	? non
					Mise en place du Diagnostic Permanents	CCPSMV		1	1	non
					Mise en place de suivi de hauteur de nappes	CCPSMV	RE-3	1	1	non
					Programmes du SDIA réseaux PERIODE 2022-2024	CCPSMV		1	1	non
					Programmes du SDIA réseaux PERIODE 2025-2028	CCPSMV		1	1&2	oui
					Programmes du SDIA ouvrage	CCPSMV		1	1&2	oui
					Réalisation des Analyses de défaillances des systèmes	CCPSMV		1	1	non
					Actualisation du SDIA	CCPSMV		1	1	non
					Réhabilitation de la STEP du Petit Palais à L'Isle sur la Sorgue	CCPSMV		2	0	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	action transversale traitée dans un autre		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?	
QE_5	Mieux appréhender la qualité des eaux et son évolution : rechercher et réduire les substances dangereuses dans les eaux d'assainissement	Dans le cadre de la réglementation de l'arrêté du 21 juillet 2015, les recherches des substances dangereuses dans les eaux est obligatoire sur les systèmes d'assainissement supérieur à 10 000 EH et 2000 EH en 2024, suivant une liste d'éléments chimique transmise par l'état. Un plan d'action visant à réduire la présence de ses substances est également nécessaire.	OF5 ASS0101	QE-OL1	RSDE phase 2 initial	CCPSMV		1	1	non	
					RSDE phase 2 recherche amont et plan d'action	CCPSMV		1	1	non	
QE_6	Améliorer l'assainissement sur la commune d'Althen des Paluds	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles.	OF5 ASS0302	QE-OL2	Extension des réseaux d'assainissement collectif quartier 5 chemins et rue de la Grave	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1&2	oui	
					Extension des réseaux d'assainissement collectif rue André de Richad	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1&2	oui	
					Renouvellement de la station d'épuration	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui	

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_7	Améliorer l'assainissement sur la commune de Bédarrides	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles.	OF5 ASS0302	QE-OL2	Extension des réseaux d'assainissement collectif quartiers Plan du Rhône et Noffres	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Extension des réseaux d'assainissement collectif route d'Entraigues	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Diagnostic du réseau d'assainissement de la commune	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	non

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_8	Améliorer l'assainissement sur la commune de Montoux	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles. Cette action favorise l'amélioration de la qualité de l'eau des Sorgues via son affluent la Sorguette. Elle est inscrite pour mémoire et n'entre pas dans l'estimation financière du Contrat de rivière "Les Sorgues".	OF5 ASS0302	QE-OL2	Limiter les eaux claires parasites chemin des Bravoux	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites Bd Commandant Dampéine	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites Bd Trewéy	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites Centre Ville, rue de l'Hôpital	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	non
					Limiter les eaux claires parasites Centre Ville, rue Dauphiné à rue d'Avignon	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites Bd Pasteur	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites et l'infiltration dans le milieu (Libération)	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	2	oui

Légende couleurs :

Action terminée

Action en cours

Action reportée en phase 2

Action annulée

Action à réaliser en phase 2

Nouvelle action réalisée en phase 1

Nouvelle action à réaliser en phase 2

action transversale traitée dans un autre défi

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
QE_9	Améliorer l'assainissement sur la commune de Pernes les Fontaines	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles. Cette action favorise l'amélioration de la qualité de l'eau des Sorgues via son affluent la Nesque. Elle est inscrite pour mémoire et n'entre pas dans l'estimation financière du Contrat de rivière "Les Sorgues".	OF5 ASS0302	QE-OL2	Traitement phosphore de la station d'épuration	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	non
					Diagnostic du réseau d'assainissement de la commune	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	oui
					Limiter les eaux claires parasites et l'infiltration dans le milieu	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	0	oui
QE_10	Améliorer l'assainissement sur le territoire du Grand Avignon	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles. Cette action favorise l'amélioration de la qualité des eaux des Sorgues et du Canal de Vaucluse. Intégrée dans un autre contrat (AE/Grand Avignon), elle est inscrite pour mémoire et n'entre pas dans l'estimation financière du Contrat de rivière "Les Sorgues".	OF5 ASS0302	QE-OL2	Mettre en œuvre le SDA en cours de révision	Grand Avignon		1	1&2	oui
QE_11	Limiter l'impact des chlorures sur la rivière	Par principe de précaution, il convient d'essayer de limiter les déversements en grandes quantités des substances potentiellement impactante sur le milieu naturel.	OF5	QE_OL1	Etude de la régénération des chlorures sur site pour en limiter les rejets en milieu naturel	Rousselot		1		oui

III.3.2 Bilan financier associé

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, une estimation sommaire de toutes les actions a été réalisée. Néanmoins, comme souhaité par les partenaires technico-financiers, **une partie des actions du défi « Qualité de l'eau » de ce Contrat de rivière sont inscrites « Pour Mémoire » (PM) d'un point de vue financier :**

- actions mises en œuvre bénévolement,
- actions mises en œuvre en interne (missions courantes des agents) par les maîtres d'ouvrage,
- actions financées par du fonctionnement (hors postes),
- actions co-financées dans un cadre connexe (contrat d'agglomération, autre contrat sur un affluent...).

Pour les actions intégrées financièrement dans ce Contrat de rivière, le bilan de la phase 1 s'établit ainsi (en octobre 2025)² :

- 4 276 k€ pour les actions terminées,
- 948 k€ pour les actions engagées mais non terminées,
- **Soit un total dépensé de 5 224 k€, pour un montant estimatif initial de 13 972 k€, soit 37 %.**

Pour les actions engagées (terminées, non terminées), cela correspond à des apports de co-financements dans le cadre du Contrat de rivière suivants :

- 1 088 k€ pour l'Agence de l'eau.
- 8 k€ pour le Conseil Régional Sud-PACA.
- 4 128 k€ pour les différents maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de rivière.

² Hors 2 actions :

- « Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur Sorgues et Althen des Paluds » de la fiche action QE_3 « Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaine) », pour laquelle le SMBS n'a pas eu d'élément.
- « Etude de la régénération des chlorures sur site pour en tirer les rejets en milieu naturel » de la nouvelle fiche action QE_11 « Limiter l'impact des chlorures sur la rivière », pour laquelle le SMBS n'a pas eu d'élément.

III.3.3 Indicateurs d'avancement

III.3.3.1 Suivi de la qualité des eaux

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre de points de mesures Fréquences d'analyses Evolution constatée	Etat	QE-OL1 Acquérir et développer les connaissances sur la qualité des eaux superficielles et souterraines et les pressions et pollutions QE-OL2 Réduire les pollutions ponctuelles diffuses	OF0 OF2

→ Suivi du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sur les eaux superficielles
 Mesures *in situ* réalisées mensuellement durant toute la phase 1, sur 9 stations représentatives de l'état général des Sorgues ou visant à suivre une pression spécifique (10 stations à partir de 2025 avec l'ajout d'un suivi de pression) : températures air et eau, pH, oxygène dissous, taux de saturation en oxygène, caractérisations des conditions de prélèvements (descriptifs météo, de l'eau, du site...).
 Les valeurs des paramètres mesurés sont globalement stables.

→ Suivi du Département de Vaucluse sur les eaux superficielles

Année	NbStations	ParamètresAnalysés	Fréquence	Evolution
2022	3	2 stations physico-chimie classique 1 station physico-chimie classique + pesticides 1 station avec analyse de la Bio : macro-invertébrés et diatomés	4*/an pour la physico et les pesticides 1*/an pour la bio	Médiocre pour 1 station Bon pour les 2 autres
2023	3	2 stations physico-chimie classique 1 station physico-chimie classique + pesticides 1 station avec analyse de la Bio : macro-invertébrés et diatomés	4*/an pour la physico et les pesticides 1*/an pour la bio	Bon pour 2 stations Très bon pour 1 station
2024	3	2 stations physico-chimie classique 1 station physico-chimie classique + pesticides 1 station avec analyse de la Bio : macro-invertébrés et diatomés 5 stations pour les analyses de bioaccumulation dans les gammares	4*/an pour la physico et les pesticides 1*/an pour la bio 1*/an pour les gammares	Bon pour 2 stations Très bon pour 1 station
2025	3	2 stations physico-chimie classique 1 station physico-chimie classique + pesticides 1 station avec analyse de la Bio : macro-invertébrés et diatomés 2 stations pour les analyses de bioaccumulation dans les gammares	4*/an pour la physico et les pesticides 1*/an pour la bio 1*/an pour les gammares	en cours

→ Suivi du Département de Vaucluse sur les eaux souterraines

Année	NbStations
2022	1 avec suivi qualitatif et exploitation des données quantitatives
2023	1 avec suivi qualitatif et exploitation des données quantitatives
2024	1 avec suivi qualitatif et exploitation des données quantitatives
2025	1 avec suivi qualitatif et exploitation des données quantitatives

III.3.3.2 Interception des déchets

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Volumes de déchets interceptés	Réponse	QE-OL2 Réduire les pollutions ponctuelles diffuses	OF5

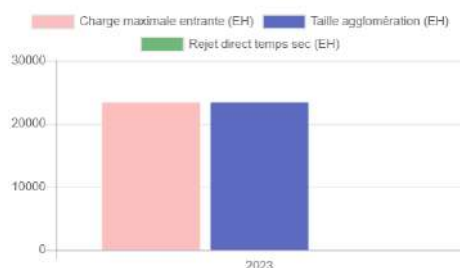
- 1 199 déchets interceptés en 2022 (mai à décembre), dont 787 en plastique.
- 1 952 déchets interceptés en 2023, dont 1 120 en plastique.
- 1 741 déchets interceptés en 2024, dont 857 en plastique.
- 1 122 déchets interceptés en 2025 (janvier à septembre), dont 527 en plastique.

III.3.3.3 Taux de dépollution de l'assainissement collectif

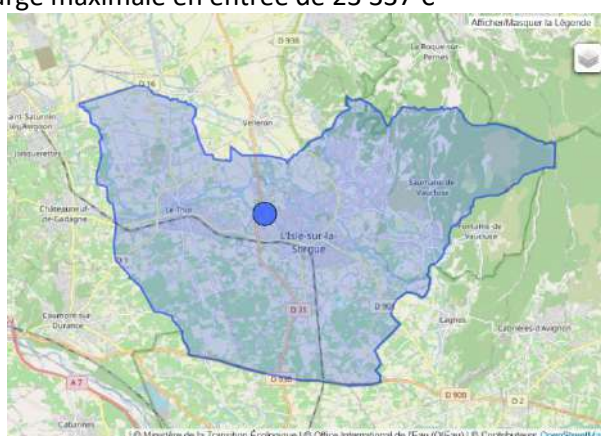
Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Rapport de la pollution éliminée par les systèmes d'assainissement collectif sur la pollution brute produite par le bassin d'assainissement collectif concerné	Réponse	QE-OL3 Préserver / Protéger les ressources exploitées et/ou stratégiques pour l'alimentation en eau potable	OF5 ASS0101 ASS0302

Les données exactes de cet indicateur n'ont pas été trouvées. Néanmoins, des informations peuvent être données pour la seule station d'épuration d'une capacité de plus de 10 000 équivalents habitants (L'Isle sur la Sorgue), pour 2023 (*source www.assainissement.developpement-durable.fr*) :

→ L'Isle sur la Sorgue ✱ STEP 40 000 EH : charge maximale en entrée de 23 337 €
Charge générée par type de collecte (équivalent population EH)



Comparaison de la pollution brute liée à la taille de l'agglomération rattachée à la station d'épuration, avec la charge maximale entrante



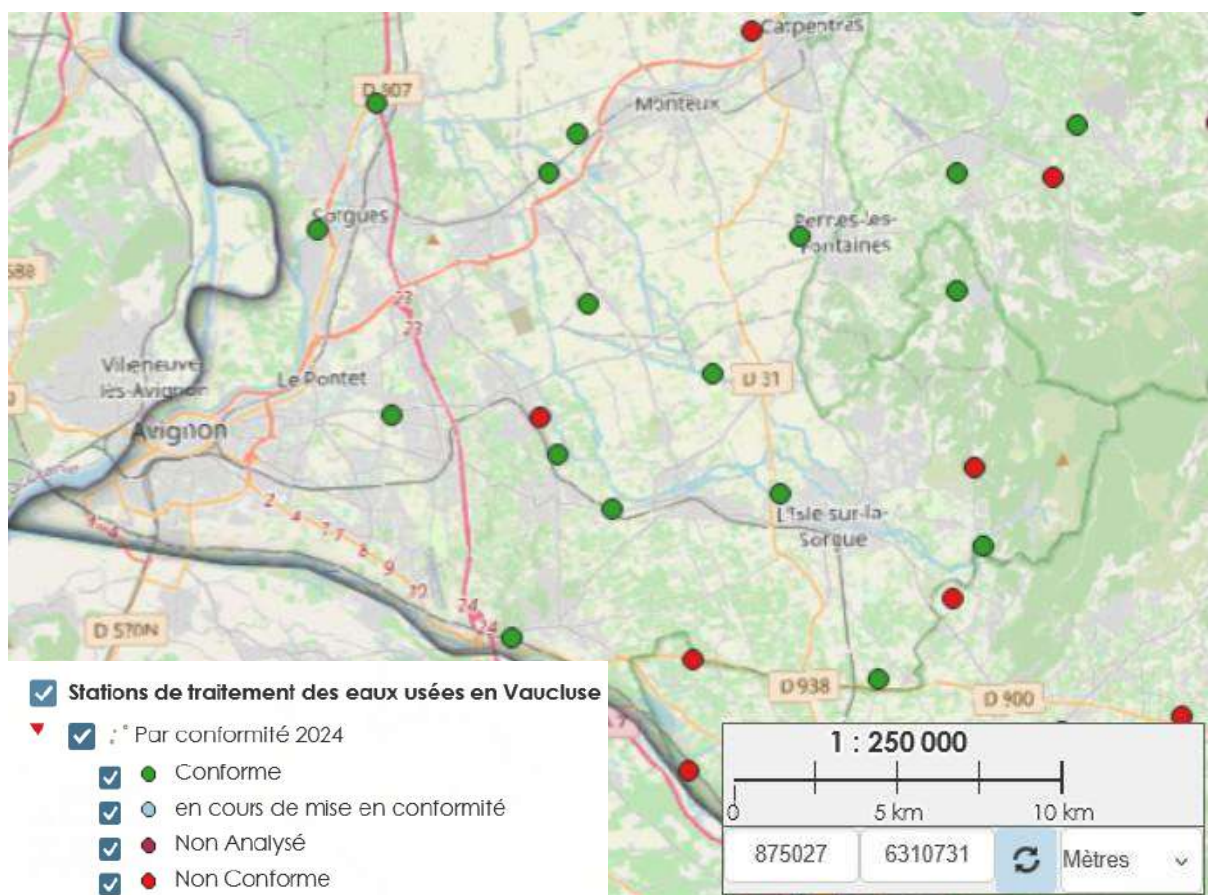
Zone globale de collecte de l'agglomération rattachée à la station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue

III.3.3.4 Taux de conformité à la directive ERU

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre d'agglomérations de plus de 2 000 EH conformes à la directive ERU	Réponse	QE-OL3 Préserver / Protéger les ressources exploitées et/ou stratégiques pour l'alimentation en eau potable	OF5 ASS0101 ASS0302

En 2024, 5 des 6 stations d'épuration d'une capacité de plus de 2 000 équivalents habitants se rejetant dans les Sorgues étaient conformes à la directive ERU

- L'Isle sur la Sorgue ✕ STEP 40 000 EH : conforme en 2024
- Le Thor ✕ STEP 9 720 EH : conforme en 2024
- Châteauneuf de Gadagne ✕ STEP 5 600 EH : conforme en 2024
- Velleron ✕ STEP 2 800 EH : conforme en 2024
- Althen des Paluds ✕ STEP 2 100 EH : conforme en 2024
- Jonquerettes ✕ STEP 2 100 EH : NON conforme en 2024



Conformité à la directive ERU des stations d'épuration du territoire, en 2024
(source : Cartothèque du Conseil Départemental de Vaucluse)

III.4 Défi « Ressources en eaux »

Rappel des orientations locales définies pour le défi Ressources en eaux :

Ressources en eaux	Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau pour garantir les usages et le bon fonctionnement des milieux	Développer les connaissances sur l'hydrologie des cours d'eau et la piézométrie des nappes	RE-OL1
		Acquérir et développer les connaissances sur les pressions	RE-OL2
		Préserver l'équilibre quantitatif des ressources en eau et la satisfaction des usages	RE-OL3

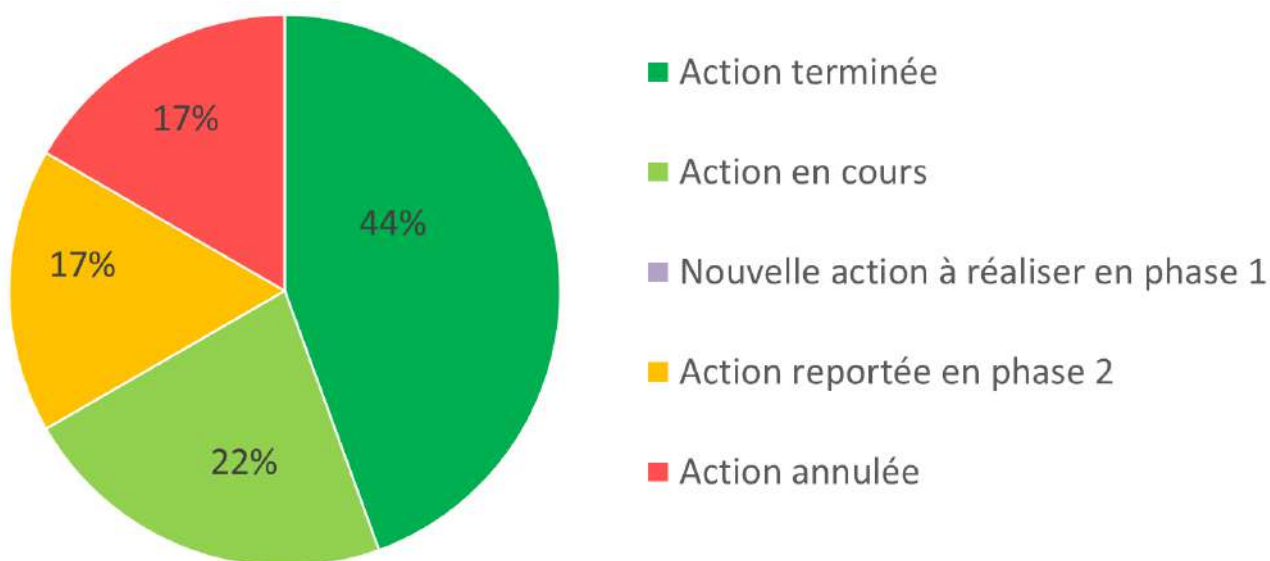
III.4.1 Bilan des actions menées

Initialement, le défi « Ressources en eaux » comportait 6 fiches actions regroupant 20 actions, dont 15 actions à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2) et 5 actions prévues en phase 2.

A l'issue de la phase 1, le bilan est le suivant :

- 7 actions réalisées,
- + 1 action initialement prévue en phase 2 mais réalisée dès la phase 1,
- 2 actions engagées et à poursuivre en phase 2
- + 2 actions prévues initialement en phase 2 mais amorcées dès la phase 1,
- 3 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 3 actions annulées (ou reportées à après 2028),

Soit un total de 18 actions concernées par la phase 1, dont 67 % ont été réalisées ou engagées.



Avancement de la mise en œuvre des actions prévues en phase 1, à mi-parcours du Contrat de rivière, pour le défi Ressources en eaux

A noter que plusieurs actions étaient prévues pour une mise en œuvre continue sur les phases 1 et 2 et que le Comité de rivière a validé, au cours de la phase 1, l'ajout d'une 7^{ème} fiche action comportant 1 action à mettre en œuvre en phase 2 :

- Assurer une alimentation pérenne de la nappe alluviale (étude de faisabilité de réalimentation de la nappe alluviale). *A noter que ce projet pourrait contribuer à répondre au défi n°19 du PBACC, identifié comme prioritaire sur le territoire des Sorgues.*

Le bilan des actions mises en œuvre en phase 1 et les perspectives associées pour la phase 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/pr ojets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?	
RE_1	Etudier la ressource stratégique des Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure (FRDG130)	La source de la Sorgue, la Fontaine de Vaucluse, est l'exutoire principal de la ressource FRDG130. Il n'existe pas de strucure gestionnaire de cette nappe. Ainsi, plusieurs partenariats et études complémentaires sont nécessaires pour mener à bien les investigations visant à mieux connaître son fonctionnement et sa vulnérabilité. Au regard des enjeux sur cette ressource et sur les Sorgues, ces éléments nécessitent d'être partagés avec transparence.	OF1 OF7	RE-OL1 RE-OL2 RE-OL3	Coopération dans les domaines d'études et de recherches scientifiques d'intérêt commun	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1&2	oui	
					Améliorer les interconnexions entre le monde de la Recherche et les acteurs de terrain	SMBS Université Avignon		1	1&2	oui	
					Etudes de pré-définition de l'étude sur la ressource stratégique et de la définition des zones de sauvegarde	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1	non	
					Etude des zones de sauvegarde de la ressource stratégique et définition des zones de sauvegarde	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1	oui	
					Etude d'impact des mécanismes de transfert d'eau sur la résilience des aquifères karstiques aux changements globaux ; Etude de trois sous-bassins de l'hydrosystème de Fontaine de Vaucluse	Université Avignon - UMR EMMAH		1	1&2	non	

Légende couleurs :										
	Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
RE_1 SUITE	Etudier la ressource stratégique des Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure (FRDG130)	La source de la Sorgue, la Fontaine de Vaucluse, est l'exutoire principal de la ressource FRDG130. Il n'existe pas de structure gestionnaire de cette nappe. Ainsi, plusieurs partenariats et études complémentaires sont nécessaires pour mener à bien les investigations visant à mieux connaître son fonctionnement et sa vulnérabilité. Au regard des enjeux sur cette ressource et sur les Sorgues, ces éléments nécessitent d'être partagés avec transparence.	OF1 OF7	RE-OL1 RE-OL2 RE-OL3	Etude d'exploration du potentiel de l'ADN environnemental pour le suivi de la dynamique des transferts de masse entre les pertes de la Nesque et l'exutoire de la Fontaine de Vaucluse	Université Avignon - UMR EMMAH		2	1	non
					Consolider l'instrumentation de l'impluvium et suivre les niveaux piézométriques dans l'urgonien sous couverture	Université Avignon - UMR EMMAH		2	1	oui
					Etude des transferts lors des crues depuis les bassins tertiaires au travers des éléments traces	Université Avignon - UMR EMMAH Université de Montpellier SMBS	inondations	2	1	non
					Etude d'amélioration du modèle simulant le débit de la Fontaine de Vaucluse suivant les précipitations sur l'aquifère de la Fontaine de Vaucluse	SMBS en partenariat avec l'Université d'Avignon	Milieux aquatiques inondations	1	2	oui
					Favoriser la transparence sur les épandages menés sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse	Entreprise Rousselot en partenariat avec la Chambre d'agriculture	Qualité des Eaux	2	1	oui

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
RE_2	Favoriser les économies d'eau	Dans un contexte de changement climatique, il convient d'anticiper la définition et la valorisation des modalités d'économies d'eau les plus adaptées au territoire. Ce projet rejoint la gestion des eaux pluviales en tant que ressource potentiellement mobilisable.	OF0 OF7 RES0203 RES0202 RES0201	RE-OL3	Etudier les modalités les plus adaptées aux enjeux et caractéristiques locaux	SMBS Communes Intercommunalités	inondations	2	1	oui
					Valoriser et mettre en œuvre les projets définis	SMBS Communes Intercommunalités	inondations	2	2	oui
					Elaborer un guide de prise en compte des eaux pluviales	SMBS	I-5 QE-3			

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
RE_3	Etudier la répartition des débits dans le réseau des Sorgues et connaître le lien nappe / rivière	Les observations menées notamment par les services de l'Etat dans le cadre des comités ressoures en eau démontrent d'un manque de connaissance important des liens entre la nappe d'accompagnement et la rivière. Une amélioration de la connaissance des débits dans les bras de Sorgues est menée par le SMBS et nécessite d'être poursuivie et renforcé. Il rejoint les enjeux milieux et inondations (voir les défis correspondants). Il convient d'améliorer en complément le suivi de la nappe. En parallèle, il convient de cumuler des données qui permettront à terme de pouvoir mieux appréhender la répartition des débits dans les différents bras du réseau des Sorgues.	OF7	RE-OL1	Etude d'implantation d'un réseau piézométrique	SMBS		2	1	oui
					Travaux d'équipement d'un réseau piézométrique	SMBS		2	2	oui
					Etude des relations nappe / rivière	SMBS		2	2	oui
					Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	MA-1 I-2	1	1	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
RE_4	Suivre la qualité de la ressource souterraine FRDG353 / Alluvions des plaines du Comtat	La préservation de la nappe associée à la Sorgue implique un suivi régulier de ses caractéristiques qualitatives.	OF2	RE-OL1	Suivi annuel sur les nappes d'accompagnement de la Sorgue	CD 84		2	1	oui
RE_5	Etudier la restauration du potentiel écologique d'un secteur déficitaire sur la Sorgue de Velleron	L'organisation hiérarchique du réseau des Sorgues permet d'assurer en "temps normal" une alimentation pérenne de tous les bras de Sorgues. Toutefois, lorsque la Fontaine de Vaucluse est en situation d'étiage marqué, une sous-alimentation de certaines parties du réseau se fait sentir. C'est notamment le cas sur la Sorgue de Velleron entre la prise de la Faible et l'aval de la confluence avec la Nesque.	OF7 MIA0202	RE-OL3	Etude des débits biologiques, recensement et caractérisation des prélèvements agricoles, étude de gestion des flux hydrauliques	SMBS		2	2	non

Légende couleurs :										
	Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
RE_6	Trouver des utilisations pour l'eau en sortie de stations d'épuration	Dans le souhait d'économiser nos ressources en eau, la CCPSMV s'est engagé dans une démarche d'économie de la ressource et de la réutilisation de l'eau traité avant rejet pour une utilisation sur site.	OF7 RES0203	RE-OL3	Etudes	CCPSMV		1	1	oui
					Travaux	CCPSMV		1	1	oui
RE_7	Assurer une alimentation pérenne de la nappe alluviale	La nappe d'accompagnement de la Sorgue présente régulièrement un déficit, qui semble accentué par le passage de l'irrigation en gravitaire. Créer des zones privilégiées d'infiltration de l'eau favoriserait la réalimentation de la nappe via les sols	OF7 Défi 19 du PBACC	RE-OL3	Etude de faisabilité de réalimentation de la nappe alluviale	SMBS		1		oui

III.4.2 Bilan financier associé

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, une estimation sommaire de toutes les actions a été réalisée. Néanmoins, comme souhaité par les partenaires technico-financiers, **une majorité des actions du défi « Ressources en eau » de ce Contrat de rivière sont inscrites « Pour Mémoire » (PM) d'un point de vue financier :**

- actions mises en œuvre bénévolement,
- actions mises en œuvre en interne (missions courantes des agents) par les maîtres d'ouvrage,
- actions financées par du fonctionnement (hors postes),
- actions co-financées dans un cadre connexe (bourse de thèse...).

Pour les actions intégrées financièrement dans ce Contrat de rivière, le bilan de la phase 1 s'établit (en octobre 2025) à un **total de 10 k€³**, pour un montant estimatif initial de 225 k€. Cela s'explique par un grand nombre d'actions finalement menées dans le cadre des missions courantes des agents, parfois en préparation à des actions qui seront menées par des prestataires durant la phase 2.

Pour les actions engagées (terminées, non terminées et nouvelles), cela correspond à des apports de co-financements dans le cadre du Contrat de rivière suivants³ :

- 5 k€ pour l'Agence de l'eau.
- 2 k€ pour le Conseil Départemental de Vaucluse.
- 4 k€ pour les différents maîtres d'ouvrage.

III.4.3 Indicateurs d'avancement

III.4.3.1 Etudes menées à visée d'amélioration des connaissances

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Etudes réalisées (objet(s), surface/linéaire concerné(e)...	Etat	RE-OL1 Développer les connaissances sur l'hydrologie des cours d'eau et la piézométrie des nappes RE-OL2 Acquérir et développer les connaissances sur les pressions	OF1 OF7

Dans le cadre de la coopération sur des domaines d'études et de recherches scientifiques d'intérêt commun, plusieurs études sont en cours :

- Des études sont menées dans le cadre du projet K3. Il fait partie du programme de recherche OneWater, visant à mieux comprendre et quantifier l'impact des changements globaux sur les ressources en eau des socio-hydrosystèmes karstiques, afin de proposer des stratégies d'adaptation adaptées. La surface couverte par ces études s'étend sur **1 857 km²**.

³ Hors action « Etudes » de la fiche action RE_6 « Trouver des utilisations pour l'eau en sortie de stations d'épuration », pour laquelle le SMBS n'a pas eu d'élément.

- **2024** : démarrage d'une thèse par **Jérémie Rinaudo**, intitulée « *Vers une meilleure intégration des hétérogénéités géologiques dans les modèles d'écoulements des hydrosystèmes karstiques : l'exemple de Fontaine de Vaucluse* » (MOUV Faculté d'Avignon). Cette thèse participe également à l'objectif d'amélioration du modèle simulant le débit de fontaine de Vaucluse suivant les précipitations sur l'aquifère de la Fontaine de Vaucluse
 - **Année scolaire 2025-2026** : des étudiants du Master 2 **Sciences de l'eau – parcours Eau et Société** de l'Université de Montpellier réaliseront une étude éco-sociologique sur les représentations et usages de la ressource en eau sur le territoire de l'impluvium de Fontaine de Vaucluse et du synclinal d'Apt (MOUV SMBS en partenariat avec la Faculté de Montpellier).
- Afin d'améliorer les interconnexions entre le monde de la Recherche et les acteurs de terrain, le SMBS a intégré la **Chaire partenariale GéEau**, avec notamment le **Projet RAIN** mis en place en 2024. Ce projet de science participative vise à mettre en place un réseau de suivi isotopique des pluies sur le plateau d'Albion pour mieux comprendre l'origine et le transit des eaux vers la Fontaine de Vaucluse, afin d'anticiper les variations quantitatives et qualitatives de la ressource. La surface couverte par cette action s'étend sur **1 500 km²**. De plus ce projet permet également de consolider l'instrumentation de l'impluvium.
- Dans le cadre de l'étude des interactions nappe-rivière et de la mise en place du réseau piézométrique, un premier travail **d'identification et de caractérisation des ouvrages de captage** a été réalisé à l'échelle de la plaine, avec plus de 230 ouvrages inventoriés. Cette base de données constitue un outil précieux pour sélectionner les ouvrages les plus adaptés à l'équipement d'instruments de mesure, formant ainsi le futur réseau piézométrique. Les données collectées ont également permis de réaliser des **cartes piézométriques en basses eaux (juillet 2024) et en hautes eaux (début avril 2025)**. Lors de la campagne, la conductivité, la température et l'altitude de l'eau, en nappe comme en rivière ont été mesurées. Ces mesures ont permis d'alimenter un modèle SIG qui a été développé pour quantifier les **flux échangés** sur les principaux bras du réseau. Afin d'améliorer ce modèle, une campagne de mesures de la conductivité hydraulique du lit de la rivière a été menée sur neuf sites, permettant d'intégrer des données de terrain réelles plutôt que théoriques. Parmi ces sites, quatre ont été équipés de sondes piézométriques en rivière et en nappe afin de disposer d'enregistrements continus.
- Dans le cadre du **suivi du réseau de mesure de débits** existants et afin d'établir des courbes de tarage, 18 sites, équipés d'échelles limnimétriques, font depuis 2022 l'objet de campagnes de jaugeages. Au total, 178 mesures du débit ont été réalisées par les agents du Syndicat des Sorgues avec le concours du Service de prévision des crues Grand Delta (DREAL), notamment pour le prêt et la mise à disposition de matériel (courantomètre à micromoulinet et bateau jaugeur à ADCP). Ces opérations ont permis d'établir et permettent d'affiner les courbes de tarages correspondantes. Ceci permet de consolider les relations hauteur/débit et d'améliorer la connaissance de la répartition des flux sur l'ensemble du réseau complexe des cours d'eau du bassin des Sorgues (276 km pour les biefs principaux). De plus, une **réflexion sur l'instrumentation hydrométrique** de certains de ces sites est en cours, afin de définir une stratégie d'équipements adaptés. L'objectif est de disposer d'un réseau de suivi en temps réel permettant de connaître la répartition de la ressource, prévenir d'éventuels débordements ou déficit sur certains secteurs
- Un **suivi qualitatif annuel sur les nappes d'accompagnement de la Sorgue** est mené par le département du Vaucluse (*suivi qualitatif et quantitatif ; voir III.3.3.1*).

- La chambre d'agriculture mène un suivi **régulier des épandages réalisés sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse**. Afin de favoriser la transparence sur ce sujet sensible, l'entreprise Rousselot a organisé en 2022, en collaboration avec la chambre d'agriculture, une réunion d'information à destination des membres du Comité de rivière. Cette initiative sera reproduite en phase 2.

III.4.3.2 Etudes menées en vue de mettre en place des projets

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Etudes réalisées (objet(s), surface/linéaire concerné(e)...	Réponse	RE-OL3 Préserver l'équilibre quantitatif des ressources en eau et la satisfaction des usages	OF7 MIA0202 RES0203

- L'étude de **pré-définition de l'étude sur la ressource stratégique et de la définition des zones de sauvegarde** a été menée avec :
- Une phase conséquente de concertation, notamment via trois demies journées d'informations des parties prenantes, notamment des élus sur les territoires de l'impluvium ;
 - la mise en place du groupement de commande ;
 - la définition concertée du marché et le lancement de la consultation en novembre 2025.

L'étude démarrera au premier trimestre 2026.

→ Etude de faisabilité de réalimentation de la nappe alluviale

Cette action vise à engager une étude de faisabilité destinée à évaluer les potentialités de réalimentation artificielle de la nappe alluviale. Le SMBS a travaillé dès 2025 pour pouvoir mettre en place une telle étude qui permettra notamment :

- Identifier les secteurs favorables à la réalimentation (zones d'infiltration naturelles, anciennes filioles, zones hydrauliquement connectées aux nappes).
- Analyser les méthodes potentielles de réalimentation (tranchées d'infiltration, puits d'injection, dispositifs de diffusion).
- Déterminer la ressource en eau la plus adaptée à ce type d'opération (eaux de la Durance ou des Sorgues).
- Vérifier la compatibilité qualitative entre l'eau de la Durance et les milieux récepteurs (nappe et zones humides associées).
- Réaliser une analyse environnementale et réglementaire préalable à toute mise en œuvre.
- Construire un plan d'actions opérationnel incluant :
 - scénarios de mise en œuvre (localisation, volumes, périodes de réalimentation),
 - modalités de gestion,
 - co-construction du projet avec les acteurs locaux.
- Évaluer les coûts, bénéfices attendus, financements possibles et définir les modalités de suivi à long terme.

Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en 2026 pour un lancement opérationnel en 2027.

III.5 Défi « Inondations »

Rappel des orientations locales définies pour le défi Inondations :

Inondations	Mieux connaître les risques inondations et leurs conséquences pour mieux vivre avec	Améliorer les connaissances sur les risques inondations	I-OL1
		Protéger les personnes et les biens / Limiter les conséquences des inondations	I-OL2
		Développer / Renforcer la culture du risque inondation	I-OL3

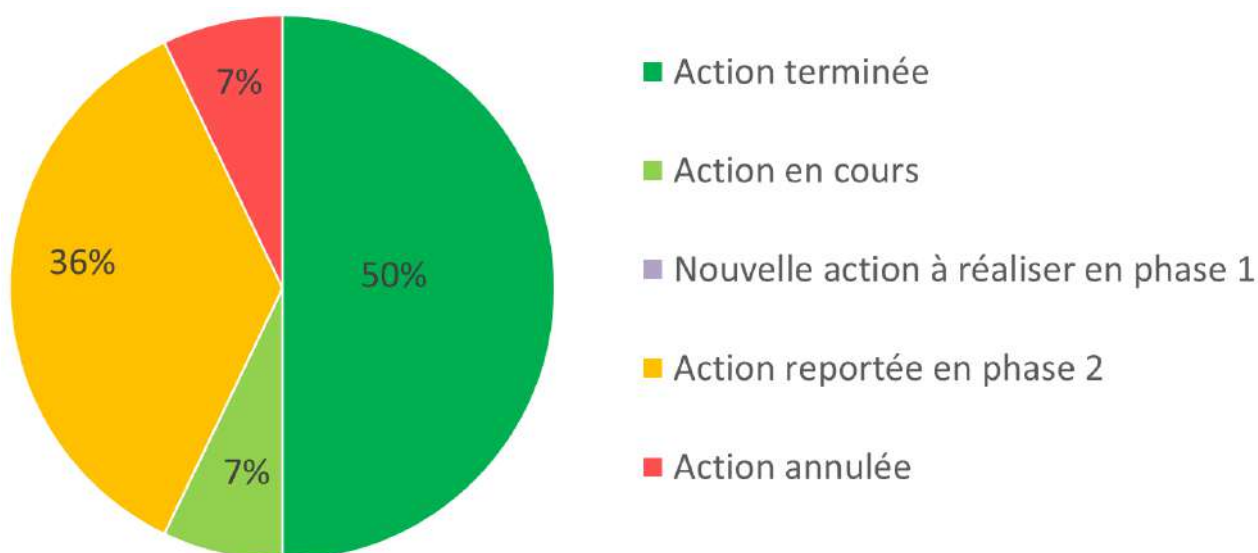
III.5.1 Bilan des actions menées

Initialement, le défi « Inondations » comportait 5 fiches actions regroupant 14 actions, dont 11 à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2) et 3 actions prévues en phase 2.

A l'issue de la phase 1, le bilan est le suivant :

- 7 actions réalisées,
- 1 action engagée et à poursuivre en phase 2,
- 5 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 1 action annulée (ou reportée à après 2028),

Soit un total de 14 actions concernées par la phase 1, dont 57 % ont été réalisées ou engagées.



Avancement de la mise en œuvre des actions prévues en phase 1, à mi-parcours du Contrat de rivière, pour le défi Inondations

A noter que plusieurs actions étaient prévues pour une mise en œuvre continue sur les phases 1 et 2.

Le bilan des actions mises en œuvre en phase 1 et les perspectives associées pour la phase 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Légende couleurs :																			
Action terminée		Action en cours		Action reportée en phase 2		Action annulée		Action à réaliser en phase 2		Nouvelle action réalisée en phase 1		Nouvelle action à réaliser en phase 2		Action transversale traitée dans un autre défi					
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action		Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM		Cadre orientations locales du Contrat de rivière		Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action		Maître ouvrage		Liens entre actions/projets		Priorité contrat de rivière		Phasage (prévu en 2022)		Toujours d'actualité en phase 2 ?	
I_1	Mieux gérer les risques inondations	Les phénomènes d'inondation dans le bassin des Sorgues sont particuliers et n'engendrent pas de crues dévastatrices. Ainsi, aucun PPRI n'est pris spécifiquement sur ce territoire. Néanmoins, les phénomènes sont complexes, car influencés à la fois par l'alimentation de la Fontaine de Vaucluse, la structure du réseau des Sorgues et les ouvrages de régulation, les crues des cours d'eau limitrophes et les problèmes d'eaux pluviales urbaines. Le fort développement urbain engendre des enjeux croissants. Plusieurs projet de gestion des risques sont mis en oeuvre annuellement ou d'ores et déjà programmés. Il convient pour pleinement appréhender la question complexe des risques inondations d'élaborer un PAPI.		OF8		I-OL1 I-OL2 I-OL3		Animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAPI		SMBS				1		1		oui	
								Définition et mise en œuvre du Programme d'études préalables au PAPI des Sorgues		SMBS				1		1		oui	
								Constitution du dossier de demande de labélisation PAPI		SMBS				1		2		oui	
								Mettre en œuvre le PAPI d'intention notamment les actions définies en matière de * cartographie des zones inondables * définition, études et travaux sur les systèmes d'endiguement * désimperméabilisation et non imperméabilisation * développement de la culture du risque * actualisation du schéma directeur d'aménagement du Canal de Vaucluse (dont 3ème branche) * développement du réseau de mesures des débits * complément des repères de crues * élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde * guide de prise en compte des eaux pluviales ...		SMBS				1		2		non	
												A noter que certaines actions listées sont ar malgré l'absence d'un PAPI :							
												• Cartographie des zones inondable à Fon Vaucluse							
												Etude de définition des actions à mener d'après							

A noter que certaines actions listées sont amorcées malgré l'absence d'un PAPI :

- Cartographie des zones inondable à Fontaine de Vaucluse
- Etude de définition des systèmes d'endiguement

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
I_1 SUITE	Mieux gérer les risques inondations	Les phénomènes d'inondation dans le bassin des Sorgues sont particuliers et n'engendrent pas de crues dévastatrices. Ainsi, aucun PPRI n'est pris spécifiquement sur ce territoire. Néanmoins, les phénomènes sont complexes, car influencés à la fois par l'alimentation de la Fontaine de Vaucluse, la structure du réseau des Sorgues et les ouvrages de régulation, les crues des cours d'eau limitrophes et les problèmes d'eaux pluviales urbaines. Le fort développement urbain engendre des enjeux croissants. Plusieurs projet de gestion des risques sont mis en oeuvre annuellement ou d'ores et déjà programmés. Il convient pour pleinement appréhender la question complexe des risques	OF8	I-OL1 I-OL2 I-OL3	Gérer les stations de pompages	SMBS		1	1&2	oui
					Réguler les populations de ragondins	SMBS		1	1&2	oui
					Cartographier les mayres et fossés	SMBS+Chambre agri ASA/ASCO		2	1&2	oui
					Entretenir les mayres et fossés	Communes ASA/ASCO		2	1&2	oui
					Etude historique des ouvrages hydrauliques	SMBS	MA-3			
					Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	SMBS	MA-5			

Légende couleurs :										
		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi	
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?
I_2	Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte	Sans attendre l'élaboration du PAPI, il convient de poursuivre les actions menées en matière de connaissance, prévision et alerte.	OF8	I-OL1 I-OL2 I-OL3	Faire bénéficier les communes du service "Predict"	SMBS		1	1&2	oui
					Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	MA-1 RE-3			
					Simuler le débit de la Fontaine de Vaucluse en périodes extrêmes et améliorer le modèle	SMBS	RE-1 MA-1			
I_3	Caractériser l'aléa inondation	Sans attendre l'élaboration du PAPI, il convient de capitaliser des données, via les mémoires des acteurs locaux et riverains, comme en cas de survenance d'un évènement particulier.	OF8	I-OL1	Recenser les zones inondées en période de crue	SMBS Communes Intercommunalités		1	1&2	oui
					Recueil des mémoires des anciens	Asso. Les Sorgues Vertes	MA-1	1	1	oui

Légende couleurs :		Action terminée	Action en cours	Action reportée en phase 2	Action annulée	Action à réaliser en phase 2	Nouvelle action réalisée en phase 1	Nouvelle action à réaliser en phase 2	Action transversale traitée dans un autre défi		
N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/pr ojets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Toujours d'actualité en phase 2 ?	
I_4	Gérer et entretenir le Canal de Vaucluse	Le Canal de Vaucluse est un bras très particulier des Sorgues : créé au Ixe ou Xe siècle, il permet en circulant en partie en lit perché, de faire franchir des coteaux à l'eau de la Fontaine de Vaucluse, pour alimenter Avignon et Sorgues. Sa configuration implique une gestion et un entretien quotidien, 7j/7, 24h/24, ainsi que la mise en place d'amélioration de gestion.	OF8	I-OL2	Gestion et entretien quotidien	SMBS		1	1&2	oui	
					Automatisation des ouvrages	SMBS		1	1	oui	
I_5	Mieux prendre en compte les eaux pluviales	Sans attendre l'élaboration du PAPI, il convient d'avancer sur la question d'amélioration de la prise en compte des eaux pluviales.	OF8	I-OL2 I-OL3	Elaborer un guide de prise en compte des eaux pluviales	SMBS	QE-3	1	2	oui	
					Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur Sorgues et Althen des Paluds	CASC	QE-3				
					Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur le territoire du Grand Avignon	Grand Avignon	QE-3				
					Réaliser des bassins de rétention et des fossés pour réguler les eaux pluviales	Châteauneuf de Gadagne					

III.5.2 Bilan financier associé

Lors de l'élaboration du Contrat de rivière, une estimation sommaire de toutes les actions a été réalisée. Néanmoins, comme souhaité par les partenaires technico-financiers, **une majorité des actions du défi « Inondations » de ce Contrat de rivière sont inscrites « Pour Mémoire » (PM) d'un point de vue financier :**

- actions mises en œuvre bénévolement,
- actions mises en œuvre en interne (frais de postes) par les maîtres d'ouvrage.

Pour les actions intégrées financièrement dans ce Contrat de rivière, le bilan de la phase 1 s'établit ainsi (en octobre 2025) :

- 417 k€ pour les actions terminées,
- 7 k€ pour les actions engagées mais non terminées,
- **Soit un total dépensé de 424 k€,** pour un montant estimatif initial correspondant de 1 351 k€.

Pour les actions engagées (terminées et non terminées), cela correspond à des apports de co-financements dans le cadre du Contrat de rivière suivants :

- 2,2 k€ pour le Conseil Régional Sud-PACA.
- 1,4 k€ pour le Conseil Départemental de Vaucluse.
- 420,4 k€ le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

III.5.3 Indicateurs d'avancement

III.5.3.1 Mise en place d'un PAPI

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Etat d'avancement (étapes) de la mise en place d'un PAPI	Réponse	I-OL1 Améliorer les connaissances sur les risques inondations	OF8

→ Les élus du Bureau syndical du SMBS ont souhaité différer l'élaboration d'un PAPI à la phase 2 du Contrat de rivière. Certaines actions concernées ont été engagées hors PAPI et d'autres sont reportées en phase 2.

III.5.3.2 Régulation des ragondins

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Nombre de ragondins éliminés	Réponse	I-OL2 Protéger les personnes et les biens / Limiter les conséquences des inondations	OF8

- 28 captures (30 jours de piégeage) pour le 2^{ème} semestre 2022.
- 15 captures (15 jours de piégeage) pour 2023.
- 74 captures (83 jours de piégeage) pour 2024.

→ 100 captures (59 jours de piégeage) pour 2025 (jusqu'à octobre).

III.5.3.3 Outils de communication développés et utilisés

Définition	Type d'indicateur	Orientations locales concernées	OF / Mesure PDM concernées
Identification des outils de communication développés et mis en œuvre Nombre de plaquettes diffusées Nombre de participants Nombre de consultations	Réponse	I-OL3 Développer / Renforcer la culture du risque	OF8

- Web-application *My Predict* mise à disposition du grand public par le SMBS, sur toute la période de la phase 1, avec informations par les communes dans leurs médias, principalement gazettes.
- Sortie en 2023 d'une web-application *Inondations : agir en prévention*, un outil numérique d'auto-diagnostic de sa vulnérabilité aux inondations (contribution du SMBS à un projet lauréat d'un appel à projet de la Fondation MAIF).
- Création par le SMBS d'un kakemono présentant l'outil *Inondations : agir en prévention*, en 2024.
- Journée d'échanges avec les acteurs-métiers gestionnaires du risque inondation sur l'outil *Inondations : agir en prévention*, le 22 février 2024 (organisée avec le RRGMA).
- Valorisation de la journée d'échanges et de l'outil *Inondations : agir en prévention* via les réseaux sociaux du SMBS, la réalisation d'un court-métrage et la diffusion d'un communiqué de presse.
- Stands de promotion auprès du grand public tenus par le SMBS sur l'outil *Inondations : agir en prévention*, lors du Festival de la Sorgue organisé à Le Thor, L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, les 4 et 5 mai 2024.
- Enjeux inondations abordés systématiquement dans les programmes *Les Sorgues à l'école* (1 171 élèves de primaires sensibilisés sur la phase 1).

IV. Bilan général

Le 3^{ème} Contrat de rivière « Les Sorgues » (2022-2028) a été spécialement élaboré pour à la fois :

- répondre aux enjeux locaux identifiés lors de l'état des lieux,
- constituer la traduction opérationnelle locale des Orientations Fondamentales (OF) du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027,
- ainsi que contribuer directement à la mise en œuvre du son Programme de Mesure (PdM).

De plus, il favorise la mise en place d'actions concrètes répondant aux enjeux locaux et aux priorités d'autres documents cadre -tels que la SLGR⁴ ou le PBACC⁵- concernant le territoire de la plaine des Sorgues et de l'impluvium alimentant la source de la rivière. Il intègre dans ses problématiques le changement climatique.

IV.1 Une dynamique d'exécution forte

Initialement, le Contrat de rivière comportait pour ses 5 défis un total de 42 fiches actions regroupant 153 actions, dont 138 à mettre en œuvre en phase 1 (ou phases 1 et 2).

A l'issue de la phase 1, le bilan démontre l'effort important déployé sur le territoire :

- 76 actions réalisées (dont 1 action initialement prévue en phase 2),
- 18 actions engagées et à poursuivre en phase 2 (dont 2 actions initialement prévues en phase 2),
- 7 actions ajoutées en phase 1 pour répondre à l'évolution des besoins, achevées ou en cours,
- 28 actions non réalisées et reportées en phase 2,
- 21 actions annulées (ou reportées à après 2028).

Soit un total de 150 actions concernées par la phase 1, dont 67 % ont été réalisées ou engagées.

Le bilan financier global n'est pas représentatif des actions menées, une majorité des actions étant réalisées en interne (frais de fonctionnement), bénévolement ou inscrites « Pour Mémoire » car ayant un plan de financement intervenant dans un autre cadre (appel à projet, accord cadre, autre contrat...). Il est néanmoins important de souligner les contributions des partenaires technico-financiers que sont l'Agence de l'eau, le Conseil Régional et le Conseil Départemental de Vaucluse, sans qui la mise en œuvre des actions ne serait pas possible. A noter que l'Etat n'est pas intervenu financièrement durant la phase 1 du Contrat de rivière, du fait du report du projet de PAPI et des actions associées.

Agence de l'eau RMC	Conseil Régional Sud-PACA	Conseil Départemental de Vaucluse	Fédération nationale de la pêche	H ₂ O'Lyon	MOUV signataires du Contrat de Rivière	TOTAL dépensé en phase 1
1 532 k€	25 k€	139 k€	12 k€	23 k€	5 080 k€	6 811 k€

Montants financés en phase 1 (pour les actions non inscrites « Pour mémoire » financièrement)

⁴ SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

⁵ PBACC : Plan de Bassin d'Adaptation aux Changements Climatiques

IV.2 Les apports concrets de la phase 1 vis-à-vis des priorités des documents cadres, et des demandes du Comité d'agrément⁶

IV.2.1 Concrétisation du principe de non-dégradation des masses d'eau (OF n°6 du SDAGE ; Mesures MIA du PdM)

La phase 1 du Contrat de rivière a contribué à la non dégradation des 4 masses d'eau de surface - qui présentent un bon état écologique et chimique -, principalement via des actions ciblées sur la réduction des pressions résiduelles (assainissement notamment). Ces actions nécessitent une mise en œuvre au long cours.

A noter que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a lancé sur 2026-2027 des suivis conséquents de l'état des milieux aquatiques, qui permettront de disposer d'une connaissance particulièrement approfondie de la qualité de l'eau, de l'état des milieux aquatiques et de leurs interactions avec les organismes qui peuplent les Sorgues. Ces données constitueront des éléments importants pour aviser dans le temps des apports des actions menées, comme de l'impact des usages sur la rivière.

IV.2.2 Réduction des pollutions urbaines et pluviales (OF n°5 du SDAGE ; Mesures ASS du PdM ; délibération du Comité d'agrément)

Des investissements majeurs ont été menés durant la phase 1 du Contrat de Rivière « Les Sorgues » en matière d'assainissement collectif : mises aux normes et redimensionnements de stations d'épuration, révisions de Schémas directeurs...

En complément, des expérimentations ont été menées pour intercepter des polluants à la source. Les résultats se sont avérés positifs pour le barrage flottant anti-macro-déchets flottants sur la rivière, mais non concluants pour les filets sur les exutoires pluviaux.

Il reste à poursuivre la mise en œuvre des actions des Schémas directeurs d'assainissement. Il est nécessaire d'accentuer les démarches de désimperméabilisation et de gestion des eaux pluviales à la source.

IV.2.3 Restauration morphologique et de la continuité écologique (OF n°6 du SDAGE ; Mesures MIA du PdM ; délibération du Comité d'agrément)

Durant la phase 1, le Plan de gestion de la ripisylve a été actualisé et les travaux de restauration et de lutte contre les espèces invasives se sont poursuivis. Une étude de type Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été menée. La Stratégie de maîtrise foncière des bords de rivière et zones humides s'est poursuivie. Des études avant travaux ont été menés pour avancer sur les restaurations des continuités piscicoles.

Des efforts sont à poursuivre pour restaurer concrètement la continuité piscicole sur des ouvrages privés ciblés comme prioritaires dans le SDAGE, et aviser de la stratégie à mettre en place pour la suite.

IV.2.4 Préservation et restauration des zones humides et de la ripisylve (OF n°2 et 6 du SDAGE ; Mesures MIA du PdM ; délibération du Comité d'agrément)

La préservation et la restauration des zones humides et de la ripisylve sont des éléments structurants de la Stratégie de maîtrise foncière menée sur les Sorgues par le SMBS, et du Plan Pluriannuel de Gestion du lit et des berges mis en œuvre. Une étude type Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été menée. Elle a permis d'identifier les zones humides à préserver ou restaurer

⁶ Délibération n°2021-3 suite à la séance du 19 mars 2021 du Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée

prioritairement sur le territoire. Une étude a ensuite permis de définir une stratégie hiérarchique d'action sur ces dernières.

Des premiers plans de gestion ont vu le jour sur les zones humides prioritaires. Il convient de poursuivre les efforts engagés, en mettant en œuvre ces plans de gestion et en poursuivant la dynamique sur d'autres zones humides. Une réflexion plus large reste à être menée sur la préservation et la restauration de l'espace de bon fonctionnement des Sorgues, en intégrant les particularités spécifiques à cette rivière créée par l'Homme dans un ancien marécage.

IV.2.5 Gestion équilibrée des ressources en eau et amélioration des connaissances (OF n°1 et 7 du SDAGE ; Mesures RES du PdM ; délibération du Comité d'agrément)

Un gros travail a été mené sur la ressource stratégique karstique de l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse, avec l'approfondissement des connaissances, la création de liens avec les acteurs concernés et la définition de l'étude ressource stratégique, qui a été lancée début 2026 et doit être menée sur les années à venir.

En parallèle, des investigations ont été lancées pour mieux connaître le fonctionnement de la nappe alluviale et les relations nappe-rivière.

Ces connaissances participent à mettre en place une gestion équilibrée des ressources en eau et à rendre le territoire plus résilient aux évolutions climatiques. Elles doivent être étoffées et favoriser la mise en place d'une gouvernance sur ces ressources.

IV.2.6 Sensibilisation, éducation et gouvernance locale (OF n°1 et 8 du SDAGE)

Un effort très conséquent a été mené pour sensibiliser les jeunes générations, au travers des animations pédagogiques menées, essentiellement auprès des scolaires, par plusieurs acteurs locaux (*association Les Chevaliers de l'Onde, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, Conseil Départemental de Vaucluse, Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues...*).

En parallèle, plusieurs outils de sensibilisation citoyennes ont été déployés par différents acteurs locaux : maraudes environnementales, nudges « Ici commence la Sorgue / la mer », balades commentées, démarche participative « Aux Sorgues, citoyens ! »...

Enfin, au travers du Comité Local de la Sorgue Amont, la conciliation des usages avec la préservation du milieu naturel s'est poursuivie.

Toutes ces actions nécessitent une mise en œuvre au long cours et doivent être poursuivies, voir renforcées.

IV.2.7 Prévention du risque inondation (OF n°8 du SDAGE ; SLGRI)

Des actions sont d'ores et déjà en cours pour favoriser la prévention du risque inondation (lutte contre les ragondins, mise à disposition du service « Prédicte », gestion des stations de pompage, information/sensibilisation du grand public, études...). La mise en place d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) a été reportée au-delà de la phase 1, ainsi que les actions centrales concernant les systèmes d'endiguement.

IV.2.8 Prise en compte de la Nesque et des affluents des Sorgues (délibération du Comité d'agrément)

Le syndicat de rivière Sud-Ouest Mont Ventoux a lancé l'élaboration d'un contrat de rivière labellisé « Eau et Climat » sur les petits affluents de la Sorgue de Velleron et la Nesque. Il vise une mise en œuvre sur la période 2028-2030.

V. Conclusion

De nombreuses actions inscrites au Contrat de rivière « Les Sorgues » sont à mener au long cours. Des actions réalisées sur la phase 1 sont ainsi à poursuivre ou renouveler en phase 2.

Le bilan à mi-parcours du 3^{ème} Contrat de rivière « Les Sorgues » met en évidence un **premier besoin de 125 actions à mettre en œuvre durant la phase 2 (2026-2028)**. Ces actions sont pertinentes au regard des défis locaux et constituent une réponse locale aux enjeux prioritaires du SDAGE⁷ et de son PdM⁸. Elles répondent en partie aux enjeux du PBACC⁹ (globaux et identifiés comme prioritaires localement), mais nécessitent d'être complétées pour garder le caractère ambitieux voulu pour le Contrat de rivière lors de son élaboration. Enfin, les actions de prévention du risque inondation nécessiteraient d'être renforcées, notamment sur la question des systèmes de protection.

Le Comité de rivière « Les Sorgues » souhaite rester moteur face aux enjeux prioritaires, et permettre potentiellement des financements supplémentaires par l'Agence de l'eau sur certaines actions d'assainissement, d'adduction en eau potable et de désimperméabilisation. Ainsi, **il a décidé le 24 septembre 2026 d'arrêter le 3^{ème} Contrat de rivière à l'issue de sa phase 1, pour se donner le temps d'élaborer un 4^{ème} Contrat de rivière labellisé « Eau et climat » à mettre en œuvre sur 2028-2030.**

Il a été confié au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, structure animatrice du contrat actuel, d'élaborer ce Contrat de rivière Eau et climat.



Réunion du Comité de rivière « Les Sorgues » le 24/09/2026 à Entraigues-sur-la Sorgue

A noter que lors de cette réunion, Denis SERRE, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, a été élu Président du Comité de rivière « Les Sorgues »



⁷ SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁸ PdM = Programme de Mesures

⁹ PBACC = Plan de Bassin d'Adaptation aux Changements Climatiques

Quels défis pour les Sorgues en 2030 ?



● La Sorgue est notre trésor

● Protégeons-la

● Partageons-la



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Réalisé avec le concours financier de

